

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 24 septembre 2008

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 9 juin et 8 juillet 2008	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2008-0226 et 2008-0227)	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) (dossier n° 2008-0235)	(p. 22)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon (dossier n° 2008-0267)	(p. 22)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I (dossier n° 2008-0268)	(p. 22)
<i>Désignation</i> des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2008-0276)	(p. 24)

Le texte des délibérations n° 2008-0226 à 2008-0300 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 379.

<b>N° 2008-0226</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 juin 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -	(p. 5)
<b>N° 2008-0227</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 juillet 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -	(p. 5)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2008-0228</b>	Versement d'une participation financière à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement pour le soutien et l'animation des PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon -	(p. 5)
<b>N° 2008-0229</b>	Participation exceptionnelle au budget du Sytral pour la réalisation du parc relais sur le site de Carré de soie -	(p. 20)

### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2008-0230</b>	Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur Lyon - Convention avec l'association Alliés pour le programme d'actions 2008-2009 -	(p. 6)
<b>N° 2008-0231</b>	Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur le contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest - Convention avec l'association Techlid pour le programme d'actions 2008-2009 -	(p. 6)
<b>N° 2008-0232</b>	Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur Lyon - Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour le programme d'actions 2008-2009 -	(p. 6)

<b>N° 2008-0233</b>	<i>Filière Sciences de la vie - Convention de financement 2008 avec l'association Lyonbiopôle - Projet de conférence internationale "réponse aux urgences de santé publique en milieu urbain" -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0234</b>	<i>Filière Sciences de la vie - Convention de financement 2008-2009 avec la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du forum mondial BioVision -</i>	(p. 6)
<b>N° 2008-0235</b>	<i>Adhésion à l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) - Désignation d'un représentant - Subvention pour le programme d'actions 2008-2009 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0236</b>	<i>Signature de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) et de la déclaration Eurocities sur le changement climatique -</i>	(p. 7)
<b>N° 2008-0237</b>	<i>Financement du programme de coopération décentralisée 2007-2009 entre la Communauté urbaine et la ville de Ouagadougou -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0238</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Horizons partagés -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0239</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Initiative de développement stratégique (IDS) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0240</b>	<i>Association les Lyonnais de New York - Convention de soutien financier -</i>	(p. 10)
<b>N° 2008-0241</b>	<i>Signature d'une convention de partenariat avec la communauté urbaine de Bordeaux, la communauté métropolitaine de Montréal et la communauté métropolitaine de Québec et d'une convention avec le consulat général de France à Québec -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0242</b>	<i>Convention financière d'application entre la Communauté urbaine et l'Université de Lyon pour son programme d'actions 2008-2010 -</i>	(p. 10)
<b>N° 2008-0243</b>	<i>Subvention à l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon - Soutien à l'organisation des trois ateliers du tourisme urbain -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0244</b>	<i>Convention de subvention avec l'association Solen pour une offre de services et de soutien au projet MEJ, à la semaine de l'Emploi et au forum des commerciaux - Programme d'actions 2008 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0245</b>	<i>Subvention à l'association de management de centre-ville Tendence Presqu'île - Convention 2008-2009 -</i>	(p. 11)
<b>N° 2008-0246</b>	<i>Subvention à l'Association Doc Forum pour 2008 - Convention 2008 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0247</b>	<i>Subvention à l'association de management de centre-ville Oullins Centre-Ville - Convention 2008-2009 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0248</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2008 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0249</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2008 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0250</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Pépinière d'entreprises Espace Carco - Subvention de fonctionnement - Signature d'une convention de partenariat -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0251</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la boutique de gestion Activ Conseil pour son déploiement dans l'agglomération lyonnaise en 2008 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0252</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2008 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0253</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Lyon Place Financière et Tertiaire pour l'élaboration d'un document Agence française de normalisation (AFNOR) relatifs aux sites Internet de transmission d'entreprise -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0254</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Rhône-Alpes entreprendre (RAE) - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Programme d'actions 2008 -</i>	(p. 21)
<b>N° 2008-0255</b>	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'Union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP) pour son programme d'actions 2008 - Convention de subvention -</i>	(p. 21)

## **COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES**

<b>N° 2008-0256</b>	<i>Modernisation de l'intercommunalité - Création d'une commission spéciale nouvelles compétences -</i>	(p. 13)
<b>N° 2008-0257</b>	<i>Suppression de l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour certains locaux -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0258</b>	<i>Création d'une commission intercommunale des impôts directs -</i>	(p. 22)

<b>N° 2008-0259</b>	<i>Exonération de taxe professionnelle pour les établissements de spectacles cinématographiques classés Art et Essai -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-0260</b>	<i>Exonération de taxe professionnelle des caisses de Crédit municipal -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-0261</b>	<i>Partenariat avec le club Olympique lyonnais - Convention - Subvention -</i>	(p. 14)
<b>N° 2008-0262</b>	<i>Versement d'une subvention à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône -</i>	(p. 23)
<b>N° 2008-0263</b>	<i>Versement d'une subvention à l'association Lyon place financière et tertiaire -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0264</b>	<i>Versement d'une subvention annuelle au centre Jacques Cartier -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0265</b>	<i>Caluire et Cuire - Cité scolaire Elie Vignal - Convention de transfert - Subvention de fonctionnement années 2009-2013 - Modalités de versement -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0266</b>	<i>Lyon 7° - Cité scolaire internationale - Subventions d'investissement à verser en 2008 et 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2008-0267</b>	<i>Lyon 6° - Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0268</b>	<i>Lyon 6° - Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I -</i>	(p. 22)
<b>N° 2008-0269</b>	<i>Tierce maintenance applicative des systèmes d'information de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure de dialogue compétitif - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0270</b>	<i>Prestations de nettoyage de biens immobiliers affectés aux directions de la Communauté urbaine et d'immeubles privés, loués - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0271</b>	<i>Pierre Bénite, Saint Priest - Porte des Alpes à Saint Priest et station d'épuration de Pierre Bénite - Attribution de marchés de prestations d'entretien des espaces verts et plantations du parc technologique et de ses abords - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0272</b>	<i>Lyon 2° - Prestations de nettoyage du centre d'échanges de Lyon Perrache, cours de Verdun à Lyon 2° - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0273</b>	<i>Créations, transformations d'emplois et modifications d'indices de rémunération -</i>	(p. 16)
<b>N° 2008-0274</b>	<i>Plan de déplacements d'entreprise - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine -</i>	(p. 18)
<b>N° 2008-0275</b>	<i>Composition des commissions administratives paritaires -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0300</b>	<i>Exonération de taxe professionnelle des jeunes entreprises innovantes -</i>	(p. 22)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2008-0276</b>	<i>Désignation des représentants du Conseil et des Associations à la commission consultative des services publics locaux -</i>	(p. 24)
<b>N° 2008-0277</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Réalisation d'une adduction d'eau par pompage solaire à Nan Citron sur l'île de la Gonâve en Haïti - Subvention à l'association Soley Lakay -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0278</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau pour le village de Kankou en Guinée Conakry - Subvention au profit de l'association SAGA -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0279</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Systèmes d'adduction d'eau potable par pompage solaire pour des villages isolés du cercle de Niafunké au Mali - Subvention à l'association ARP Développement -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0280</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Fonçage de puits pour l'accès à l'eau potable et réalisation de latrines publiques à Ouidah au Bénin - Subvention à l'association CASI -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0281</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Réalisation de 16 latrines pour le village de Ndiouye au Sénégal - Subvention à l'association Alter &amp; Gones -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0282</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet d'hydraulique villageoise dans la région de Mahajanga (volet n° 3) à Madagascar - Subvention à l'association Ecoles du monde -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0283</b>	<i>Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec différents partenaires - Année 2008 -</i>	(p. 24)

<b>N° 2008-0284</b>	<i>Saint Fons - Autorisation de signer un avenant à la convention pour le traitement par la Communauté urbaine des boues GEPEIF sur la station communautaire d'épuration -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0285</b>	<i>Villeurbanne - Station d'épuration de la Feyssine - Plateforme d'expérimentation - Autorisation de signer une convention particulière de partenariat avec le CEMAGREF, ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0286</b>	<i>Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenant à la convention attributive de subvention aux partenaires Robins des villes et Feuilles mortes - Convention avec le Syndicat mixte Saône-Doubs -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0287</b>	<i>Prévention des risques, prévision des événements et protection des personnes et des biens - Avenant à la convention passée avec la société universitaire Lyon III Valorisation SA -</i>	(p. 25)
<b>N° 2008-0288</b>	<i>Corbas, Vénissieux, Feyzin, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Dardilly, Ecully, Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Francheville, Craponne, Chassieu, Décines Charpieu - Projets-nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, des vallons du Nord-Ouest lyonnais, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, des vallons du Ribes et de ses affluents et de la branche nord du V vert -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0289</b>	<i>Saint Priest - Volet agricole du contrat d'agglomération - Attribution d'une subvention à la Commune pour la gestion de l'ambrosie -</i>	(p. 19)
<b>N° 2008-0290</b>	<i>Reprise de matériaux en déchèteries - Convention-cadre avec des associations et des entreprises d'insertion récupératrices -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0291</b>	<i>Opération de compostage individuel - Evolution du dispositif -</i>	(p. 20)
<b>N° 2008-0292</b>	<i>Contrat de programme barème D - Contrat avec Eco-emballages - Avenant -</i>	(p. 26)

## COMMISSION URBANISME

<b>N° 2008-0293</b>	<i>Grigny - Lutte contre l'analphabétisme numérique au profit de territoires en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Subvention à la Maison de Grigny -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0294</b>	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain - Nouvelle mission d'accompagnement au relogement - Convention de participation financière avec la commune de Saint Priest -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0295</b>	<i>Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0296</b>	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Deuxième phase de réalisation - Complément à l'ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 20)
<b>N° 2008-0297</b>	<i>Neuville sur Saône - Reconstruction de l'hôpital de Neuville sur Saône et de la maison de retraite Simon Rousseau de Fontaines sur Saône sur un même site au lieudit La Bigue à Neuville sur Saône - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0298</b>	<i>Lyon 5° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Extension de bâtiments situés sur l'ancien site de la fondation Garnier située 8-10, rue Roger Radisson appartenant à l'hôpital de Fourvière - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation -</i>	(p. 26)
<b>N° 2008-0299</b>	<i>Pierre Bénite - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Perron - Bilan de clôture définitif - Quitus à l'Opac du Rhône -</i>	(p. 26)

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**  
**président**

Le mercredi 24 septembre 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 12 septembre 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

**Absents non excusés :** MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pilonel, Réale.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Crimier (pouvoir à Mme Vullien), Mme Pédrini (pouvoir à M. Corazzol), MM. Charles (pouvoir à Mme Baume), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Georgeon), Terracher (pouvoir à M. Roche), Vincent (pouvoir à M. Joly).

---

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques**  
**9 juin et 8 juillet 2008**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 9 juin et 8 juillet 2008. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

**N° 2008-0226** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 juin 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2008-0227** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 juillet 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2008-0226 et 2008-0227. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2008-0228 - déplacements et voirie** - Versement d'une participation financière à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement pour le soutien et l'animation des PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0228. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

**M. A. IMBERT,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, mes chers collègues, pour ce dossier qui est un peu atypique dans la mesure où cet arrondissement n'a pas de développeur économique, ce qui justifie cette demande de subvention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention de trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

**M. DESBOS :** Monsieur le président, mes chers collègues, il paraît que la charge est moins lourde lorsqu'on la porte à plusieurs. Au-delà de l'observation scientifique et théorique, l'expérience se vérifie concrètement à travers la mise en place du plan de déplacements interentreprises. Le dispositif est, à nos yeux, exemplaire en termes de responsabilisation des acteurs privés et publics et de rationalisation des déplacements.

Le plan de déplacements entreprises est une valeur ajoutée dans le cadre des déplacements urbains car il permet aux entreprises de jouer leur rôle et de prendre leur part de responsabilité dans l'effort de maîtrise énergétique et de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Les avantages observés sont multiples :

le plan permet d'optimiser les déplacements à l'échelle d'un réseau d'activités et d'un territoire. L'impact est significatif dans un objectif de libération de l'espace public.

Le plan de déplacements interentreprises permet de prendre en compte l'impact du déplacement sur l'activité du salarié et, par extension, l'impact sur la productivité de l'entreprise. Il semble qu'en rapprochant les intérêts des deux parties, salariés et employeurs, le dispositif contribue au dialogue social. Le plan de déplacements interentreprises va donc au-delà de la lutte contre le réchauffement climatique et la rationalisation des déplacements, il permet de sensibiliser les individus de manière active et responsable.

Concrètement et directement, le dispositif est une voie pertinente pour l'incitation à l'utilisation des transports en commun et modes doux, quand on sait que 87 % des déplacements de l'agglomération s'effectuent en mode mécanisé. L'incitation est d'autant plus forte que le plan de déplacements entreprises, mis en place par le Sytral depuis 2003, libère du pouvoir d'achat avec une offre de tarif préférentiel sur les abonnements de transports en commun à 50 % du coût réel et offre un conseil sur la plurimodalité des transports, que ce soit covoiturage, Vélo'V, auto-partage, transports en commun. Une démarche que le Sytral a impulsée de manière pragmatique à l'échelle locale bien avant que l'Etat ne propose un plan d'aide au transport.

On voit qu'à l'échelle locale, il n'est pas question d'aide unilatérale mais de collaboration entre partenaires pour une meilleure organisation des déplacements. Les dispositifs de l'Etat en matière d'aide au transport sont donc loin d'être novateurs et loin du pragmatisme des acteurs locaux.

Notre groupe souhaite relever plus particulièrement l'initiative de l'association des commerçants du septième arrondissement car elle est la démonstration que les petites structures peuvent impulser des pratiques responsables. Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, lors des C7, l'Association de développement du commerce de Lyon 7<sup>e</sup> a mis en place le plan de déplacements interentreprises à destination des commerçants, artisans, professions libérales et PME de moins de 20 salariés.

L'expérience est inédite sur un territoire aussi vaste et l'effet d'appel exponentiel. L'étude du projet montre que l'effet d'adhésion est rapide puisque, entre novembre 2007 et mai 2008, on passe de 7 à 75 salariés et de 4 à 19 entreprises. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, le plan de déplacements interentreprises pourra être ouvert à toutes les entreprises du septième arrondissement, quelle que soit leur taille. L'étude préalable du dispositif a, en effet, montré que 1 774 salariés utilisant leur véhicule se disent prêts à utiliser les transports en commun ; il en résulterait alors une économie de 1 046 tonnes équivalent pétrole. On peut imaginer l'impact qu'aurait l'extension d'une telle démarche en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A notre sens, deux avantages sont à noter, en plus de l'accomplissement des objectifs des plans de lutte contre le réchauffement climatique : le pragmatisme des petites entreprises et la reconnaissance de leur rôle dans l'organisation économique du territoire et la responsabilisation de chacun et de tous. Une des difficultés de la sensibilisation au développement durable est qu'elle relève d'une prise de conscience individuelle et qu'elle demande une responsabilisation relevant tant de la sphère de la vie privée que de la sphère publique. Un tel dispositif opère un glissement des intérêts privés individuels du salarié aux intérêts économiques et sociaux des entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

**N° 2008-0230 - développement économique** - Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur Lyon - Convention avec l'association Alliés pour le programme d'actions 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0231 - développement économique** - Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur le contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest - Convention avec l'association Techlid pour le programme d'actions 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0232 - développement économique** - Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur Lyon - Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour le programme d'actions 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Besson a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0230 à 2008-0232. Madame Besson, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente BESSON**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe GAEC.

**M. TOULERON** : L'intervention que devait formuler monsieur Yves Fournel est retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ces trois rapports :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente BESSON.

**N° 2008-0234 - développement économique** - Filière Sciences de la vie - Convention de financement 2008-2009 avec la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du forum mondial BioVision - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0234. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Les Verts.

**M. COSTE** : Notre intervention, qui se veut résolument constructive, interroge l'éthique qui doit être la nôtre quand nous finançons des conférences professionnelles et internationales comme BioVision, largement financées sur fonds publics, comme ici pour 1 M€ par notre collectivité. Dans ces conditions, il serait légitime que ce colloque inclue des débats grand public sur les questions éthiques, politiques, économiques que pose le développement des biotechnologies. Ces questions, OGM, brevetage du vivant, alternative aux vaccins, etc., méritent d'être abordées sans idéologie avec toute la hauteur de vue nécessaire.

De telles conférences ont eu lieu en 1999 au commencement de BioVision avec des personnalités comme Jean-Marie Pelt ou Corinne Lepage dont la rigueur scientifique est indiscutable mais opposées aux OGM. Ces conférences n'ont pas été poursuivies dans les éditions ultérieures et c'est bien dommage ! Ce ne sont pourtant pas les intervenants qualifiés issus de la société civile et des organisations non gouvernementales qui manquent : je cite Marie-Monique Robin, auteur du livre sur Monsanto qui a fait l'objet d'un documentaire sur la chaîne *Arte* sur cette firme leader sur les marchés des OGM ; et son livre n'a fait l'objet d'aucun procès de la part de la multinationale pourtant très procédurière.

Il est heureux que ces débats puissent avoir lieu à Lyon et non à Saint-Louis Missouri où se trouve le tribunal compétent pour les litiges avec Monsanto. A Lyon plus qu'ailleurs, nous savons que nous ne pouvons pas avoir une confiance aveugle dans les entreprises et les experts qui leur sont liés. La firme Monsanto connaissait la toxicité du PCB dont on parle beaucoup pour la pollution du Rhône actuellement ; elle connaissait cette pollution depuis 1937 mais a cyniquement écrit à ses salariés, dont certains ont été intoxiqués, de ne rien dire pour ne pas mettre en péril les positions commerciales des entreprises. Beaucoup de vies ont été sacrifiées et il a fallu attendre le mois d'août 2007 pour découvrir l'ampleur des dégâts de la pollution du Rhône grâce à un pêcheur professionnel qui a choisi de faire passer l'intérêt général avant le sien. Il en a payé le prix puisqu'il a perdu son travail sans aucune indemnisation alors qu'en tant que lanceur d'alerte, il devait bénéficier de la protection de la collectivité.

Si la subvention du Grand Lyon à BioVision permet une réappropriation par la société civile des questions éthiques posées par les biotechnologies, le groupe Les Verts sera pour et approuvera cette aide lors des prochaines éditions. C'est bien nous, collectivité publique, garante de l'intérêt général, qui devons conditionner nos aides à la présence de cette partie débat, au nom du besoin pour la société et ses élus d'être éclairés sur ces questions aux frais de ceux qui veulent les imposer.

Nous vous demandons des tables rondes composées équitablement et des débats de haut niveau, sans stigmatisation et dénigrement à outrance ni appel à la violence, contrairement au ton de la tribune de *l'Information agricole du Rhône* du 28 août 2008 de la part du président de la Safer du Rhône qui, par ailleurs, est un vice-président de notre assemblée.

Nous voterons donc ce rapport mais nous demandons la prise en compte de notre vœu dans cette édition 2009 -les délais le permettent encore- ainsi que les suivantes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Monsieur Philip, peut-être quelques mots ?

**M. le vice-président PHILIP** : Monsieur le président, d'abord pour dire que l'on est tout à fait d'accord pour que ce genre de débats se passent à Lyon plutôt qu'ailleurs, d'autre part, qu'il est bon évidemment que la société civile soit partie prenante de ce genre de débat.

BioVision, en 2009, a un fil rouge autour des questions de politique et de santé dans les mégapoles et les tables rondes ne sont pas du tout limitées aux industriels, il y a des prix Nobel, des experts, des pour et des contre, il y a un véritable débat. Par ailleurs, l'inscription est ouverte et la société civile est la bienvenue ; plus on aura d'inscriptions, mieux cela vaudra.

**M. LE PRÉSIDENT** : On a toujours essayé de faire que BioVision puisse être pluraliste et reflète les différents points de vue. Je me souviens de débats extrêmement animés entre gens ayant des opinions totalement différentes sur les sujets qui étaient en débat. Votre vœu est écouté.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

**N° 2008-0236 - développement économique** - Signature de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) et de la déclaration Eurocities sur le changement climatique - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0236. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. LEBUHOTEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Un grand dossier dont je me félicite, aussi bien au niveau du conseil municipal de Lyon qu'au Grand Lyon, qu'il fasse l'objet de débats importants puisque tous les groupes se sont pratiquement inscrits. Je me félicite que les déclarations des Eurocities aient autant de retentissements.

J'ouvre le débat avec le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. TOULERON** : Ce rapport va très certainement susciter une approbation unanime et on ne peut que s'en féliciter. Cela témoigne du fait qu'au yeux non seulement des scientifiques mais désormais aussi des élus, des acteurs locaux, des populations, le changement climatique n'est plus du domaine du risque à venir mais d'une réalité présente et déjà gravement avancée.

La déclaration des maires contre le changement climatique pointe bien la nécessité d'une démarche intégrée. Il n'y a pas un niveau clé dans l'organisation de la société qui, à lui seul, permette de développer un levier suffisant pour agir efficacement. C'est vraiment l'action à tous les niveaux, du local au global, qui a un sens. Les grandes métropoles, en Europe comme ailleurs, qui concentrent une proportion croissante de la population et une grande part des activités ont de toute évidence

une responsabilité particulière. Sans leur implication forte, tous les engagements pris au niveau européen ou mondial perdent beaucoup de leur sens. Le Grand Lyon ne part pas de rien en la matière avec l'adoption de son Agenda 21 en mai 2005 et l'adoption d'un plan climat en décembre 2007.

Nous approuvons l'objectif de mise en place d'un schéma directeur énergétique pour notre Communauté. Dans le mandat qui s'ouvre, les priorités en termes de transports en commun et modes doux de déplacements, de services urbains de proximité, de réduction de la consommation énergétique dans le bâti devront trouver une traduction à la hauteur des enjeux.

Cela va nécessiter une volonté politique certaine et des choix courageux. Ce n'est pas qu'une question de bonnes intentions. Au-delà des déclarations unanimes, même les plus sincères, la tenue d'engagements forts nécessite d'affronter des résistances car les mesures à prendre heurtent forcément des intérêts et il faut faire face à des pressions multiples. On voit ce qu'il advient au niveau national, mois après mois, des engagements pris au Grenelle de l'environnement qui se réduisent à peau de chagrin. Et les mêmes causes produisent les mêmes effets au niveau européen aussi où les avancées obtenues sont souvent suivies d'hésitations, d'incohérences ou de reculs.

Au-delà de la volonté politique, une deuxième condition de la réussite, c'est la mobilisation citoyenne. Celle-ci se développe sur ces enjeux, c'est un atout sur lequel il faut s'appuyer.

Oui, la signature de ces deux textes qui lient notre action au niveau de l'agglomération à une échelle plus globale est pour nous, groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne, un acte particulièrement important qui engage l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Verts.

**M. le vice-président CHARLES** : Monsieur le président, mes chers collègues, en premier lieu, bien sûr, il faut se réjouir de la signature de cette déclaration et de cette convention des maires européens.

Je vous propose un petit retour en arrière qui nous permet de mesurer les progrès qui ont été faits par le Grand Lyon dans la sensibilisation au développement durable.

En 1997, en effet, la Communauté urbaine a signé la charte européenne des villes durables, dite "charte d'Alborg", qui demeure le texte de référence dans le domaine de l'implication des collectivités locales mais c'était deux ans après les premiers signataires de la charte, sans que le Grand Lyon n'ait joué aucun rôle dans l'élaboration de ce texte ; et j'ajouterais même que les principes qui y sont mentionnés étaient loin d'être partagés sur tous les bancs de l'assemblée.

Aujourd'hui, au contraire, la convention des maires et la déclaration des Eurocités est une initiative politique du Grand Lyon, en la personne de son président, rejointe par Nantes métropole qui ont su fédérer un grand nombre de villes européennes autour de cet engagement. Le vote de ce soir et l'événement du 27 octobre prochain sont le signe que le constat de l'urgence écologique progresse parmi nous ; et cela, nous ne pouvons que nous en féliciter.

En second lieu, il faut souligner que cette déclaration et cette convention valident la démarche qui a été engagée par le Grand Lyon dans le cadre à la fois de son Agenda 21 en 2005 puis de la déclaration de principe du plan climat en 2007.

Mais il convient de s'arrêter un petit peu sur les objectifs et les engagements que nous souscrivons au travers de ces signatures. En effet, le triple objectif, à l'échéance 2020, de - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre, de - 20 % de consommation énergétique et de 20 % d'énergies renouvelables dans le total de la consommation énergétique n'est qu'une moyenne européenne qui doit être affinée et pondérée, pays par pays et territoire par territoire. Ces calculs sont en cours mais je peux vous donner les éléments d'information suivants : en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les objectifs pour la France, que l'on peut transposer au Grand Lyon, sont de - 21 % pour l'industrie et de - 14 % pour les autres secteurs ; donc cela s'applique à notre collectivité par rapport à l'année 2005. Concernant la baisse de consommation énergétique, cet objectif est de - 15 % par rapport à 2005. Enfin, en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans le total de la consommation d'énergie, notre objectif se situe à 23 %, donc au-delà de l'objectif mentionné dans la déclaration ; et là, le challenge va être difficile car le ratio actuel est de 6 % au niveau national et de 4 % pour le Grand Lyon. Sur ce point, il faut noter que le Grand Lyon a pris du retard dans les dix dernières années puisqu'en 1997, la charte d'écologie urbaine prévoyait un objectif de 15 % d'énergies renouvelables à l'échéance 2010 ; avec 4 %, et sans doute 5 % si l'on compte la chaufferie au bois de la Duchère, nous en sommes très loin.

L'effort que nous devons produire est donc extrêmement important et -c'est mon troisième point- il y a lieu aujourd'hui d'être inquiets car les outils dont nous disposons pour atteindre ces objectifs sont fortement dépendants du devenir du projet de loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Comme vous avez pu le voir dans la presse, ce projet de loi est menacé d'être mis en pièces par les différents lobbies dont les habitudes seront bousculées par le Grenelle. Comme beaucoup d'autres, Nicolas Hulot s'est fortement fait l'écho de notre inquiétude quant à l'issue de ce processus. Alors je voudrais interpeller les parlementaires qui siègent parmi nous : si, comme je le souhaite, vous approuvez cette convention et cette déclaration, ne nous tirez pas une balle dans le pied en réduisant à rien les propositions issues du Grenelle !

Nombre d'entre vous ont sans doute vu le film d'Al Gore. Alors, si vous n'êtes pas sensibles à l'urgence écologique, pensez à l'avenir de notre tissu industriel et de nos entreprises ! Si vous cédez aujourd'hui aux lobbies de tout poil, il y a de fortes chances que notre industrie soit, dans dix ans, dans le même état de délabrement que l'industrie automobile américaine qui n'a pas su anticiper l'évolution des prix des carburants.

Pour conclure, je vous donne rendez-vous lorsque nous vous présenterons le plan d'actions du plan climat du Grand Lyon qui avait été annoncé à l'automne mais, dans la mesure où le projet de loi du Grenelle va considérablement transformer les outils dont on dispose, on va attendre les conclusions du Grenelle et j'espère qu'à ce moment-là, l'unanimité que j'espère ce soir dans les intentions se transformera en une unanimité dans les actes.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

**M. AUGOYARD** : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, le réchauffement climatique est l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il relève de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures à qui nous ne devons pas laisser ce lourd héritage mais il implique aussi des conséquences économiques sérieuses. Aussi, à l'heure du pétrole cher -et les récentes

baisses ne doivent pas nous faire oublier la réalité- et aussi du pétrole pas éternel, il est essentiel d'économiser l'énergie, d'opérer la conversion vers des sources d'énergie propres.

Le changement climatique est l'une des principales préoccupations du groupe Centriste et démocrate pour le Grand Lyon et nous soutenons tous les efforts de notre Communauté urbaine en la matière. A cet égard, la déclaration propose des objectifs ambitieux.

Pourtant, l'heure des déclarations est un peu passée ; si elles peuvent créer un contexte favorable aux réformes, elles ne sauraient remplacer l'action. Nos concitoyens deviennent de plus en plus las de nos déclarations d'intentions et ils veulent que nous agissions concrètement. Aussi est-il urgent de mettre en pratique les principes que nous élaborons avec d'autres collectivités, notamment dans le cadre des Eurocités.

Cette déclaration européenne nous pose ensuite la question de la dimension internationale de Lyon et de son agglomération. Il nous semble important que Lyon soit dans le peloton de tête en ce qui concerne les initiatives environnementales comme pour tous les autres domaines.

Permettez-moi de sortir un peu du cadre du strict développement durable pour me concentrer sur l'ancrage européen de la Communauté urbaine, qui fait aussi un peu l'objet de notre délibération. Comme l'ensemble des Grands Lyonnais, nous ne pouvons donc que regretter l'échec de la candidature de Lyon 2013 tout en souhaitant bonne chance à Marseille. Il convient d'en tirer les leçons en matière de méthode de promotion internationale de notre ville et de ses actions sans oublier de réaliser un certain nombre de projets envisagés notamment dans le dossier 2013.

Enfin, pour conclure, même si le sort a remplacé le fond, les symboles ont une importance capitale. Montrer l'attachement du Grand Lyon à l'Europe ne passe pas que par une délibération -que nous voterons bien entendu mais que nos concitoyens eux ne verront peut-être pas-, cela passe aussi par l'utilisation par le Grand Lyon des symboles qui font l'Europe ; mais il y a une curieuse absence du drapeau européen, notamment sur l'hôtel de la Communauté urbaine, aux côtés de l'emblème national et de l'emblème du Grand Lyon pourrait peut-être marquer une étape certes symbolique mais en tout cas visible pour nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme PIERRON :** Monsieur le président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne ne peut que souscrire à la concertation des efforts en matière climatique que propose cette délibération. La mise en commun des expériences, la coordination des moyens dans ce domaine permettront sans doute de gagner du temps dans cette course contre le réchauffement climatique et le parrainage des villes plus petites garantira que tous les citoyens puissent participer à l'effort européen.

Les municipalités et intercommunalités sont en effet le bon échelon à la fois pour réunir et convaincre les consommateurs les plus dépensiers en énergie et gaz à effet de serre et pour assurer aux populations les plus démunies, comme le rappelle la déclaration des Eurocités, un accès aux énergies essentielles que sont l'eau, le gaz et l'électricité. Notre groupe tient à rappeler aux cinquante-sept communes qui forment notre Assemblée que beaucoup de nos concitoyens, chaque hiver, participent malgré eux à réduire la facture énergétique, faute d'avoir pu payer la leur, à rappeler aux collègues qui siègent au Conseil général que faute d'un fonds de solidarité énergie suffisamment important,

les Communes sont amenées à dépenser six à dix fois plus que le Conseil général en faveur des opérateurs d'énergie, à mandater notre président enfin pour que les Eurocités n'oublient personne : ni l'ours blanc dont la banquise s'amenuise, ni l'éthiopien dont le désert s'accroît, ni aucun habitant pauvre de nos métropoles européennes dont les politiques de la ville se réduisent comme peau de chagrin.

Nul doute que notre métropole, dans sa diversité, saura fédérer les forces citoyennes et économiques autour de ce défi, essentiel pour l'avenir de notre planète, d'harmoniser les activités humaines et la préservation de notre environnement.

Notre groupe souhaite pour sa part que le courage politique amène à prendre des mesures aussi énergiques et contraignantes pour le partage de la richesse énergétique et le droit à l'énergie que pour réduire les consommations excessives. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Mouvement démocrate.

**M. le vice-président VESCO :** Merci, monsieur le président. Alors si ce texte a autant de retentissements, avant toute chose, c'est qu'il a été initialisé dans le cadre de votre présidence des Eurocités et que, si nous le votons aujourd'hui, il fera l'unanimité des cent cinquante grandes villes d'Europe.

Le sens de cette déclaration est à peu près de dire, à l'unisson avec le commissaire européen à l'énergie Piebalgs, que rien ne se fera sans les collectivités locales qui sont ici consacrées, avec l'aide de l'Europe, comme le niveau d'action majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le texte mentionne opportunément les travaux des experts du GIEC dont je rappelle qu'ils annoncent vingt-cinq millions de migrants climatiques d'ici 2050 si on fait quelque chose dès aujourd'hui et un milliard de migrants climatiques à même échéance si on ne fait rien. La déclaration mentionne également de la même manière le rapport Stern, dont je rappelle le chiffrage du coût annuel du réchauffement climatique pour l'économie mondiale de 5 500 milliards de dollars par an si on ne fait rien et de - 1 % de PIB pour le cas où l'on introduit une action immédiate. Ceci pour rappeler les enjeux.

Alors si les solutions résident dans les villes, c'est qu'elles sont également la source des problèmes. Ainsi que l'indique le Livre Vert européen sur les transports, 60 % de la population de l'Union européenne vivent dans des villes de plus de 10 000 habitants et génèrent 85 % du PIB et surtout 40 % des émissions de CO<sup>2</sup> au travers de leur seule circulation urbaine qui génère par ailleurs 70 % des polluants atmosphériques, le CO<sup>2</sup> n'étant pas considéré comme un polluant mais la cause, comme vous le savez, du réchauffement climatique.

Et donc si les villes européennes sont toutes différentes, elles font face à des défis similaires, elles sont à la recherche de solutions partagées et c'est bien le propos de cette déclaration. Que les villes soient les mieux placées pour faire des choses sans attendre les politiques nationales ou internationales, ici, au Grand Lyon, nous le savons parce que nous travaillons au niveau européen avec des villes comme Munich qui a commencé à réduire son étalement urbain ou comme Brno qui a isolé tous ses immeubles.

Quant au Grand Lyon, qui a voté pour sa part son plan climat le 18 décembre dernier, il n'a pas attendu non plus le Grenelle de l'environnement pour faire quelque chose. Sur le vélo -pour ne citer que cette action-, heureusement qu'il n'a pas attendu le Grenelle de l'environnement car il n'y a rien sur le vélo dans le Grenelle de l'environnement ; le vélo, seul véhicule à zéro

émission. Quant à l'aide transport, quand elle n'est pas qu'un simple chèque essence, elle consiste à financer la moitié de l'abonnement transports en commun du salarié ; mon voisin Bernard Rivalta a rappelé opportunément dans un communiqué récent qu'elle est déjà appliquée depuis 2003 avec l'aide du Sytral dans le cadre des PDE de l'agglomération. Le Grand Lyon lui-même l'appliquant également dans le cadre de son propre PDE. De même que Bernard Rivalta n'a pas attendu, pour développer le réseau des transports en commun de l'agglomération, l'aide de l'Etat, des dizaines de millions d'euros qui ont mis des années à ne pas arriver.

Cette déclaration mentionne surtout -et c'est là où intervient le plan de mandat du Grand Lyon que l'on doit voter en novembre et qui devrait être calé d'ici un mois, c'est d'actualité comme nous le savons- des actions immédiates, inscrites prioritairement dans les décisions budgétaires.

Et évidemment, pour ne parler que de la mobilité urbaine à laquelle le groupe Mouvement démocrate est attaché, comme vous le savez, monsieur le président, nous veillerons à ce que, dans ce plan de mandat, soient inscrites des actions phares.

Par ailleurs, nous avons promis à nos électeurs, dans la plupart des communes, évidemment de continuer de développer les transports en commun mais aussi de décliner cette invention faite à Lyon, les transports publics individuels -puisque c'est beaucoup dans ce court circuit public individuel que cela se passe aujourd'hui- comme Vélo'V que l'on peut également développer, Autolib qui est aussi un transport public individuel, les taxis que je mentionnerai -un peu Autolib sans réservation avec chauffeur-. Il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine et c'est un mode de transport qui a, de naissance, le covoiturage et l'auto-partage, véhicule intelligent qui est une excellente porte d'entrée pour les véhicules propres, des innovations comme un funiculaire où l'on mettra de la comodalité, c'est-à-dire que l'on mettra des vélos sur une plate-forme de funiculaire et autres codes de la rue dont il faudra veiller à exploiter toutes les opportunités, ceci afin de développer des kilomètres de linéaires, de pistes et de bandes cyclables que, par ailleurs, nous devons tripler à budget quasi constant, si j'ai bien compris.

Ceci afin que le Grand Lyon tienne son rang à la Conférence mondiale de Copenhague fin 2009. Et je rappellerai les définitions du développement durable pour les experts qui ne consistent plus aujourd'hui à rappeler la définition un peu compliquée du rapport Brundtland dans les années 80 et qui ne consiste pas plus à rappeler qu'il faut que nos petits-enfants aient le même niveau de vie que nous mais qui consiste à dire que tous ces efforts permettront à ce que le XXI<sup>ème</sup> siècle advienne et ces experts rappelant tout de suite derrière cette phrase : "c'est-à-dire que le XXI<sup>ème</sup> se termine". Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je pense que tout le monde adoptera ce rapport.

Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

---

**N° 2008-0240 - développement économique** - Association les Lyonnais de New York - Convention de soutien financier - Direction générale - Direction des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0240. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission pour ce rapport qui soutient l'association des Lyonnais de New York pour des actions d'animation de réseaux et de promotion de notre agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

**Mme VESSILLER** : Merci, monsieur le président. Chaque année, nous nous exprimons sur cette subvention à l'association des Lyonnais de New York pour dire que nous ne sommes pas du tout convaincus de l'intérêt d'une telle association et qu'à l'heure des contraintes budgétaires de notre collectivité, nous serions bien inspirés de remettre en cause ce type de subvention. Nous nous abstenons donc. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Madame Vessiller, il faudra qu'un jour je vous amène à New York pour voir comme l'association travaille.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

---

**N° 2008-0242 - développement économique** - Convention financière d'application entre la Communauté urbaine et l'Université de Lyon pour son programme d'actions 2008-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0242. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour ce rapport qui concerne un soutien à l'Université de Lyon.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention de trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

**M. RUDIGOZ** : Monsieur le président, chers collègues, merci. Ce rapport constitue donc la deuxième étape de la contractualisation entre le Grand Lyon, la région Rhône-Alpes et l'Université de Lyon pour la période 2008-2010 que vous avez présentée, monsieur le président, en février dernier.

Nous confirmons, avec ce financement de plus de 3 M€ sur trois ans, l'ambition de notre collectivité pour le développement universitaire et la recherche. Ce soutien volontariste au secteur

université-recherche est inscrit dans les priorités du Grand Lyon depuis de nombreuses années. Quelques jours après votre inauguration de l'esplanade Raymond Barre à la Cité internationale, permettez-moi d'ailleurs de rappeler, monsieur le président, que votre prédécesseur, monsieur Barre, avait lui aussi, à la tête de cette collectivité, insufflé une politique ambitieuse en faveur de nos universitaires et de nos chercheurs.

Ce secteur est donc un des piliers du développement de notre agglomération, le dynamisme de nos universités et de nos laboratoires étant étroitement lié à celui de notre agglomération. Une université forte et attractive participe pleinement au développement et au rayonnement de notre territoire, en France et bien au-delà de nos frontières, tout particulièrement à une époque où la compétitivité des pays et des grandes métropoles se joue au niveau de l'économie de la connaissance.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des politiques initiées par le Grand Lyon en faveur de ce secteur mais cette convention Université-Grand Lyon s'ajoute à une panoplie déjà riche d'outils favorisant le développement universitaire et technologique de notre métropole ; je citerai juste les pôles de compétitivité bien entendu, l'exonération de taxe professionnelle pour les jeunes entreprises innovantes et les contrats de projets Etat-Région.

Sur l'ensemble de ces dispositifs, le Grand Lyon a voté des engagements financiers conséquents. Je rappellerai juste, pour mieux souligner notre niveau d'intervention, le chiffre de 40 M€ d'investissements sur les volets enseignement supérieur et recherche du contrat de projet Etat-Région. Maintenant, j'espère que l'Etat sera lui aussi au rendez-vous dans ce domaine, comme dans d'autres car n'oublions pas que, lors du précédent CPER 2000-2006, l'Etat n'avait pas assumé ses engagements, et ce tout particulièrement sur le volet enseignement supérieur où l'Etat fut débiteur de plus de 50 M€ sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

De la même façon, il nous faudra être vigilants sur le respect des engagements du Gouvernement en direction des pôles de compétitivité. Aujourd'hui, le Premier ministre était à Grenoble pour préciser le niveau d'intervention de l'Etat pour la deuxième phase des pôles 2009-2011. Des annonces étaient a priori prévues pour le pôle Minalogic, je ne sais pas s'il a fait de même pour l'autre grand pôle de compétitivité de niveau mondial, LyonBiopôle.

J'espère que nos collègues UMP siégeant au Parlement sauront se faire entendre au plus haut niveau de l'Etat pour défendre les intérêts des cinq pôles de notre agglomération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

**M. GEOURJON :** Merci. Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et l'Université de Lyon. Le PRES de Lyon c'est d'abord plus de dix ans de dialogue, d'échanges, de coordination et de projets partagés entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherches lyonnais, c'est aussi une tradition lyonnaise d'ouverture des milieux universitaires sur la vie de la cité ainsi que sur la vie économique.

Je souhaite profiter de cette délibération pour rappeler que notre agglomération constitue le deuxième centre universitaire français après l'Île de France. Avec près de 130 000 étudiants, 10 000 chercheurs et près de 600 laboratoires publics et privés, le territoire est dynamique et possède une bonne visibilité nationale et internationale. Dans un contexte de mondialisation, ce dynamisme peut renforcer le développement économique de notre agglomération.

Dès lors, il est essentiel de soutenir les efforts de structuration de l'Université de Lyon. Cette nouvelle organisation, dont l'initiative revient aux acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, rassemble vingt établissements lyonnais, publics mais aussi privés. Cet intitulé commun donnera une meilleure visibilité internationale -on se doit de penser entre autres au fameux classement des universités de Shanghai- et contribuera aussi au rayonnement de notre territoire.

Le partenariat entre le Grand Lyon et l'Université de Lyon s'inscrit dans une logique de soutien à l'innovation, créatrice des emplois de demain. Ceci s'est déjà concrétisé par la mise en place d'une structure mutualisée de valorisation économique de la recherche, la structure Lyon Sciences Transfert. Cette convention va permettre de renforcer le soutien que lui apporte le Grand Lyon. Pour l'avenir, la notion de "docteur-conseil" nous paraît très prometteuse afin de rapprocher les milieux académiques et économiques. De plus, ce dispositif va permettre de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs.

Récemment, le projet Lyon Cité Campus a été présélectionné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il convient effectivement maintenant de soutenir les acteurs locaux dans le cadre du montage du dossier afin que les campus lyonnais, et en particulier le campus de la Doua et celui de Charles Mérieux, soient définitivement labellisés et donc soutenus.

Il nous paraît enfin essentiel d'insister sur la nécessité d'un partenariat équilibré et sans ingérence entre les différents acteurs. Un financement public doit s'accompagner de résultats mais les structures qui en bénéficient doivent avoir le temps, les moyens et l'autonomie pour mettre en œuvre les actions conventionnées dans le cadre de leur propre politique d'établissement. La convention qui nous est proposée fixe ces objectifs quantifiables, s'inscrit dans la durée et évite le saupoudrage. Elle doit permettre de concrétiser avec force et ambition ce bel élan qu'est l'Université de Lyon.

En conclusion, notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2008-0245 - développement économique** - Subvention à l'association de management de centre-ville Tendance Presqu'île - Convention 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Auroy a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0245. Monsieur Auroy, vous avez la parole.

**M. AUROY,** rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe Objectif Lyon Métapolis pour trois minutes.

**Mme CHEVASSUS-MASIA :** Le développement des commerces de proximité dans tous les quartiers de l'agglomération constitue un objectif majeur. Un tel objectif s'inscrit parfaitement dans la vision d'un aménagement du territoire équilibré et il contribue à une meilleure qualité de vie des habitants. A cet égard, les quatre actions expérimentales qui ont été entreprises à Lyon Presqu'île, Oullins, Neuville sur Saône et Saint Priest doivent être soutenues et sans doute étendues à d'autres secteurs du territoire communautaire. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera les rapports relatifs à cette démarche.

Mais, au-delà de ce seul aspect lié au commerce de proximité, je voudrais profiter de ce rapport pour évoquer brièvement, de façon plus générale, l'action du Grand Lyon dans le domaine de l'aide au développement de l'économie. Cette action est multiple, variée et les crédits qui lui sont consacrés atteignent des montants qui ne sont pas négligeables. Sans remettre en cause le bien-fondé de ces interventions, peut-être conviendrait-il de les rendre plus cohérentes et plus lisibles. Dans cette optique, pourquoi ne pas envisager d'inscrire l'action de la Communauté urbaine dans le cadre d'un contrat pluriannuel qui serait bien évidemment élaboré, mis en œuvre et évalué en concertation avec les partenaires du monde économique que sont les chambres consulaires et les organisations professionnelles ?

La dégradation des finances publiques de l'Etat, le ralentissement de la croissance, le renchérissement du crédit, l'accélération de l'inflation sont autant d'éléments qui vont nous contraindre à une rigueur accrue dans l'octroi des subventions et, si nous voulons maintenir un niveau d'investissement compatible avec les ambitions de notre agglomération dans la période difficile qui s'annonce, il me semble que la procédure de contractualisation de notre politique économique permettrait de sauvegarder l'essentiel tout en préservant l'équilibre de nos finances. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. VURPAS :** Monsieur le président, mes chers collègues, au vu d'un bilan d'activité des trois premières années de la période fixée pour l'expérience de démarche de management de centre-ville adoptée par le Grand Lyon, vous nous proposez de reconduire notre participation au financement de l'association Tendance Presqu'île, porteuse du manager de centre-ville dans la presqu'île de Lyon, dans le cadre d'une convention 2008-2009.

Ce projet de délibération appelle de notre part les réflexions suivantes :

S'agissant de la mise en œuvre du schéma d'urbanisme commercial 2004-2010, une priorité est faite au centre-ville des communes du Grand Lyon mais vous avez choisi dans un premier temps de lancer cette démarche à titre expérimental sur quatre villes seulement : Neuville sur Saône, Saint Priest, Lyon et Oullins. Pouvez-vous nous indiquer si, au vu des résultats de cette démarche lancée il y a plus de trois ans dans ces villes de Neuville sur Saône, Saint Priest, Oullins mais également des résultats de cette démarche dans la presqu'île de Lyon, vous envisagez de faire bénéficier d'un manager de centre-ville les autres communes du Grand Lyon également concernées par le SDUC ?

En effet, si la presqu'île, déjà fortement développée sur le plan commercial et premier pôle, à ce titre, de l'agglomération devant la Part-Dieu, a été retenue comme trois villes de plus petite taille, il nous paraît important de faire bénéficier les autres villes du Grand Lyon de cette aide. Trop souvent, les bonnes expériences sont réservées à la ville centre au détriment des communes

plus petites et plus éloignées. Or, un certain nombre d'entre elles seraient toutes disposées à participer à cette démarche innovante et à en retirer assurément le plus grand des profits.

Il sera rappelé que les nouvelles orientations nationales (modification des seuils de CDEC, libération de la concurrence) sont à l'opposé des préconisations du SDUC et devraient permettre dorénavant une grande facilité d'implantation des grandes et moyennes surfaces de distribution qui sont autant de menaces sur le petit commerce.

Si ces implantations seront limitées au centre de Lyon et notamment dans la Presqu'île en raison du manque de locaux disponibles et de la rareté du foncier, elles seront beaucoup plus faciles à mettre en œuvre sans contrainte dans les autres communes du Grand Lyon. Il est donc plus que nécessaire, mes chers collègues, d'aider ces communes du Grand Lyon et de renforcer les protections réglementaires à travers les documents d'urbanisme locaux SCOT et PLU. Il faut défendre l'attractivité commerciale de nos centres-villes qui participe également au bien-vivre quotidien comme à la bonne santé de notre économie, source de recettes pour les finances du Grand Lyon et ne pas se concentrer principalement sur la presqu'île de Lyon.

S'agissant du financement de l'association, le plan de financement joint à la délibération fait état des participations publiques pour 121 279 € et d'une collecte de fonds privé de 120 000 €, ce qui représente au moins 400 adhérents à 250 € par commerce sur environ 2 200 points de vote.

Cette collecte de cotisations pose un problème de seuil admissible pour des petits commerces indépendants. En effet, il paraît extrêmement souhaitable que cette cotisation de 250 € ne soit pas augmentée car elle peut faire l'objet d'un cumul avec les cotisations d'associations de commerçants déjà en place et qui font appel à des bénévoles de plus en plus rares. Leur intervention est bien nécessaire, notamment pour le financement des illuminations. Celles-ci, en effet, ne sont subventionnées que par le biais des associations de commerçants ; elles sont issues de la mission de management de centre-ville et donc de Tendance Presqu'île. Pourquoi ? L'intervention des associations de commerçants reste donc indispensable pour pallier l'absence de prise en charge des illuminations par les municipalités en dehors des artères principales, notamment à Lyon et pour éviter les trous noirs, en période de Noël, sur certaines rues de nos centres-villes ; à signaler la rue de la Charité qui a dû constituer une association spécifique pour les illuminations, Charité Bellecour, dont je vous annonce la création.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

**M. MUET :** Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais juste faire quelques remarques sur le management de centre-ville et plus précisément sur l'action qui a été conduite sur la Presqu'île.

Je crois que nous partageons tous ici la conviction que le commerce de centre-ville est essentiel à la vie d'une cité et que l'action que nous conduisons tous pour faire revenir des activités dans les centres-villes, dans les centres de nos communes, pour les maintenir, pour les développer, est une action essentielle à la fois pour la qualité de la vie de nos cités mais aussi pour le développement durable.

Je pense que cette action de management de centre-ville était aussi un pari, parce qu'il y a eu des expériences et, quand Tendance Presqu'île a commencé, on avait déjà les expériences

de Saint Priest et de Neuville mais on n'avait jamais conduit à l'échelle de la Presqu'île, c'est-à-dire d'un espace aussi vaste, une action de management de centre-ville et je crois même qu'en France, on n'a pas conduit d'action de management de centre-ville à cette échelle.

Il y avait un deuxième pari, c'était de réussir un partenariat public-privé. Je me souviens qu'avec monsieur Jean-Pierre Calvel, quand on a lancé Tendance Presqu'île -moi du côté de la mairie de Lyon, lui du côté de la Communauté urbaine-, on s'est dit qu'à terme, les financements privés devaient peu à peu se substituer aux financements publics mais on n'était pas sûr que cela marcherait. Et ce que démontre finalement l'opération Tendance Presqu'île c'est que ça marche puisque la plupart des grandes enseignes, la plupart des entreprises qui sont dans la Presqu'île, la plupart des commerçants et notamment les petits ont participé, ont adhéré, ont financé et aujourd'hui on a un financement de 120 000 € sur l'année et cela représente 45 % du financement de l'opération. Donc, en l'espace de vingt-quatre mois, on a réussi un véritable partenariat public-privé.

C'est vrai qu'à Lyon, on a un atout : on sait travailler ensemble. C'est vrai dans le domaine économique notamment, notre président le répète, c'est un des points forts du modèle lyonnais. Mais, d'une certaine façon, Tendance Presqu'île le montre, il y a eu des opérations extrêmement innovantes dans Tendance Presqu'île, par exemple en matière d'accès aux commerces pour les handicapés, en matière de déplacements avec l'usage du cyclopolitain pour les livraisons, en matière de mise en place -ce n'est encore pas complètement installé- d'un plan de déplacements entreprises à l'échelle de la Presqu'île. Je trouve que c'est une expérience qui, à bien des côtés, illustre la force d'un partenariat public-privé bien conduit et montre que les fonds publics bien utilisés peuvent avoir un effet de levier tout à fait considérable.

Donc je voudrais remercier le vice-président Calvel pour l'action qu'il a conduite et saluer aussi l'action du manager de centre-ville, Fabien Delorme, qui a été très bien formé puisqu'il il s'occupait auparavant du commerce à la Communauté urbaine.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je voudrais simplement rappeler à monsieur Vurpas que l'enquête ménages menée dans le cadre du SDUC avait conclu que, contrairement à beaucoup d'autres agglomérations, l'agglomération lyonnaise voyait ses cœurs de ville se développer d'un point de vue commercial et que, lorsque l'on regardait l'évolution sur cinq ans, on s'apercevait que, pour la première fois, il y avait une stagnation des hypers et, au contraire, une montée en force du commerce de centre-ville ; c'est vrai pour Lyon mais aussi pour toutes les polarités commerciales.

Je crois que nous sommes sur la bonne voie et que l'action que mène le Grand Lyon sur Neuville, sur Saint Priest et sur Oullins -on a attendu après pour la lancer sur Lyon-, est une action particulièrement exemplaire et efficace.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. AUROY.

---

**N° 2008-0256 - finances, institutions et ressources -**  
Modernisation de l'intercommunalité - Création d'une commission spéciale nouvelles compétences - Délégation générale aux ressources - Direction -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0256. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE,** rapporteur : La commission finances, institutions et ressources a donné un avis favorable à la création de cette commission spéciale.

Il s'agit d'une commission consultative interne chargée d'étudier et de faire des propositions concernant les évolutions possibles des compétences de la Communauté urbaine. Si vous approuvez la délibération, elle sera composée de dix-huit membres, donc un effectif qui permet, je crois, de travailler. Tous les groupes sont représentés à la proportionnelle. J'indique seulement que ce sont les groupes qui désignent leurs membres, il n'y a pas de vote pour la représentation et que la première réunion aura lieu le 21 octobre après-midi ; ceux qui sont membres de cette commission désignés par leur groupe peuvent d'ores et déjà noter cette date.

J'ai terminé, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention du groupe Communiste et intervention citoyenne de trois minutes.

**M. PLAZZI :** Monsieur le président, chers collègues, l'intercommunalité connaît un grand essor depuis les années 90. La mutualisation des moyens est perçue comme la voie la plus pertinente d'organisation d'un projet de développement en visant à gommer les disparités entre territoires. Celle-ci occupe une place de plus en plus importante dans le développement local et le champ de ses compétences s'est élargi. Ainsi, nous devrions passer d'une intercommunalité de gestion des compétences à une véritable intercommunalité de projet.

L'élu, écartelé entre le communal et l'intercommunal, éprouve de nombreuses difficultés à s'adapter au processus communautaire au regard de la haute technicité des délibérations qui y ont cours. Ce qui rend de plus en plus nécessaire et incontournable le droit à la formation individuelle des élus.

La pratique du consensus reflète une démocratie de négociation, qui a pris le pas sur une démocratie d'opinion. Mais, dans ce débat politique, ce qui compte c'est la recherche permanente du consensus républicain pour l'intérêt général. La pratique consensuelle et technique de l'assemblée intercommunale pourrait-elle tendre à disparaître alors que les budgets deviennent de plus en plus importants et les choix de gestion réveillent les antagonismes ? Alors que l'assemblée devrait être plus au cœur de la prise de décisions, les sujets les plus pointus sont souvent traités dans un cadre restreint. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de sujet tabou et a contrario qu'il y ait plus de réactivité au sein de notre assemblée.

En 2007, un sondage de l'IFOP révélait que 92 % des Français jugeaient qu'il était important que l'intercommunalité soit placée au cœur des débats et programmes électoraux. Ce qui a été le cas dans la période récente. D'un projet technique administratif imposé, l'intercommunalité peut devenir un projet populaire et démocratique. Il y a un grand besoin de transparence, qui est d'autant plus nécessaire que les champs de compétences que porte cet établissement public (le logement, l'urbanisme, les déplacements, l'eau, le développement économique, les ordures ménagères, la propreté, les espaces publics, etc.) sont autant d'éléments qui structurent la vie quotidienne et future des habitants.

C'est donc dans le sens d'une modernisation et d'une démocratisation du Grand Lyon que le groupe Communiste et intervention citoyenne propose d'intervenir pour résoudre certaines difficultés freinant le développement de l'assemblée communautaire. La notion d'intérêt communautaire n'est pas juridiquement très claire. L'enchevêtrement des structures peut s'avérer porteur de dérives, comme le doublement de services fonctionnels entre communes et communautés.

La TPU, qui bloque le budget de certaines communes, devra voir se redéfinir l'assiette des cotisations sur un principe d'équité et de solidarité en améliorant les performances à travers la mobilisation de nouvelles ressources par l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs et la rationalisation des dépenses (mutualisation des services, meilleure coordination de l'action publique). Nous sommes attentifs à tout projet de loi qui voudrait et qui porterait modification de la TPU et qui aurait comme objectif de priver de ressources les collectivités, ce que nous combattons avec vigueur. Ainsi, nous proposons la taxation des actifs financiers en élargissant effectivement l'assiette de la contribution.

On ne peut que se réjouir de l'initiative de la création de cette commission. Le groupe Communiste et intervention citoyenne s'efforcera d'apporter des solutions adéquates et pertinentes, afin de conférer une véritable dimension politique à l'intercommunalité en renforçant sa légitimité directe tout en la dotant d'un statut d'autorité organisatrice de l'action publique et du développement local tout en préservant les compétences communales.

Il est évident que l'assemblée intercommunale ne doit pas rester un lieu secret d'initiés. Il faut optimiser la communication sur les délibérations et leurs enjeux auprès des administrés. Nous proposons quelques pistes de travail :

- dépasser le cadre des institutions en établissant un pacte financier et fiscal liant Communauté et communes,
- développer la démocratie et la consultation en associant l'ensemble des parties présentes sur le territoire,
- distinguer dans les communes le groupe de conseillers communautaires avec locaux et moyens propres dans l'idée d'organiser une permanence et une rencontre avec les habitants,
- instauration d'un véritable référendum d'initiative populaire sur des sujets d'intercommunalité, qui ne manquent pas aujourd'hui et qui font l'objet de grands débats dans l'agglomération,
- un système de cahier de doléances dans chaque mairie,
- développer une conférence des maires encore plus approfondie,
- incitation à l'extension des conseils de quartiers,
- développer le site Internet, l'accessibilité virtuelle, une permanence du Grand Lyon dans chaque ville.

C'est un ensemble de mesures progressistes et audacieuses que nous proposons. La Communauté urbaine risquera de rester une structure non démocratique éloignée des habitants du Grand Lyon, dont les maires n'auront plus qu'à être le seul niveau proche des habitants ayant la charge d'expliquer à leurs concitoyens soit le dysfonctionnement de la strate communautaire, soit l'illisibilité de décisions prises en dehors d'eux. Bien sûr, il ne faut pas oublier de rappeler l'exigence de la présence de l'Etat qui a un devoir régalien dans le cadre des grands travaux pour la France et pour notre Communauté. C'est dans cet esprit que nous nous investissons et travaillerons au sein de la commission ainsi adoptée. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Plazzi. Je vous signale que l'assemblée générale des communautés urbaines de France aura lieu les 9 et 10 octobre. C'est, à mon avis, dans ce cadre que votre propos prendra sa pleine dimension ; donc je vous y invite.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2008-0261 - finances, institutions et ressources** - Partenariat avec le club Olympique lyonnais - Convention - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0261. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le vice-président BARRAL,** rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission pour cette aide au centre de formation de l'Olympique lyonnais, faisant référence à la délibération du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004 relative au soutien financier des clubs professionnels.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain.

**Mme BENELKADI :** Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté ce soir porte sur le soutien du Grand Lyon à l'Olympique lyonnais. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain est favorable à ce rapport qui permet au Grand Lyon de participer et de tirer profit du rayonnement de ce club de football. Ce soutien est strictement encadré par la loi et les règlements, notamment eu égard aux plafonds financiers concernant les missions d'intérêt général et les prestations de service.

Surtout, il ne faut pas tomber dans les propos démagogues qui seraient de penser que notre agglomération n'a pas à financer le salaire élevé des joueurs. Car l'Olympique lyonnais c'est aussi une section amateurs, une section féminine championne de France, une action sociale par un soutien à des structures comme Sport dans la ville qui proposent la pratique du football dans les quartiers difficiles, à Mermoz, La Duchère, Vaulx en Velin ou encore Pierre Bénite.

Au-delà de ce rapport, le groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain pense qu'il faudra, durant ce mandat, que le Grand Lyon se dote d'une véritable politique sportive ambitieuse, éclectique, raisonnée. Nous ne pouvons réduire notre action, notre soutien financier, comme c'est le cas aujourd'hui, aux seuls clubs professionnels de l'agglomération. Des sports comme l'athlétisme, la natation, l'escrime, la gymnastique, l'aviron doivent obtenir un soutien officiel et budgétaire du Grand Lyon qui se retrouverait ainsi au carrefour de nombreuses ambitions sportives.

Avec l'Olympique lyonnais comme locomotive, construisons une politique sportive d'agglomération homogène. C'est un des enjeux de cette mandature. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

**M. B. BERNARD** : Monsieur le président, chers collègues, on se réjouit de la réussite sportive de l'Olympique Lyonnais et de ses sept titres de champion de France. Sur un plan financier, l'OL est le club le mieux géré de France. Les deux derniers exercices de l'OL groupe ont été excellents avec un produit de plus de 210 M€ et un résultat net après impôts de 18 M€ en 2006-2007 et 20 M€ en 2007-2008.

Aujourd'hui, il nous est proposé de verser 420 000 € à l'Olympique Lyonnais pour des actions de son centre de formation auprès d'autres clubs du Grand Lyon, et ceci pour la saison 2007-2008 déjà terminée. 420 000 €, cela représente 0,2 % du chiffre d'affaires de l'Olympique Lyonnais ou encore 2 % du résultat du club. Ceci ne permet même pas de payer un des meilleurs joueurs pendant un mois. Cette subvention n'est donc pas grand-chose pour le club.

Le rapport d'activités remis par l'OL nous apprend que les actions externes mises en place sont minimales : il s'agit principalement de détecter les meilleurs jeunes pour renforcer le club et d'un partenariat avec le Cascol Oullins. Ces actions entrent dans la politique de recrutement des jeunes de l'OL et n'ont donc pas à être financées par la collectivité.

Contrairement aux termes de cette convention, en dehors du partenariat avec le Cascol, le rapport ne fait apparaître aucune action vis-à-vis des entraîneurs des autres clubs du Grand Lyon. L'action auprès des médecins des autres clubs n'existe pas alors qu'elle est décrite dans la délibération. Les missions d'intérêt général sont quasi nulles.

Quelques mois avant de discuter dans nos communes et au Grand Lyon de l'augmentation éventuelle des impôts locaux, cette dépense importante pour le Grand Lyon, inefficace en termes de missions d'intérêt général et, de surcroît, négligeable pour le club, ne manquera pas d'interpeller les contribuables du Grand Lyon.

Le groupe Les Verts votera contre cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

**M. GILLET** : Monsieur le président, mes chers collègues, la délibération sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui recèle plusieurs enjeux.

Il importe de souligner que notre groupe soutien avec force l'existence d'un centre de formation au sein de l'Olympique Lyonnais, vivier de jeunes talents et vecteur d'une image positive du sport. Un grand club se doit d'avoir un grand centre de formation structuré, efficace pour assurer l'avenir des meilleurs jeunes mais aussi, et c'est essentiel, celui des joueurs intermédiaires en aidant leur orientation, leur reconversion professionnelle.

Après avoir lu la convention liant le club et notre Communauté urbaine ainsi que le rapport transmis par les services, nous voterons donc pour cette délibération.

Néanmoins, il importe de faire plusieurs remarques.

Il apparaît que l'action de ce centre, en particulier sa détection, est très centralisée. Actuellement, les clubs amateurs vont vers l'Olympique Lyonnais pour leur présenter leurs meilleurs joueurs alors qu'il serait préférable que l'OL se déplace et décentralise. Ce serait bénéfique pour les joueurs car les petits clubs peuvent tenter de retenir les meilleurs en ayant peur que l'Olympique

Lyonnais ne leur prenne leurs pépites sportives. Ainsi, les journées de détection pourraient se faire sur trois ou quatre pôles référents dans l'agglomération. Ce serait bon pour l'image de ce grand club qui montrerait sa proximité avec les territoires, le rôle social du sport, et son image en sortirait grandie.

De même, nous observons -et nous le regrettons- dans nos communes qu'il est souvent difficile de faire venir des joueurs professionnels auprès de nos jeunes alors que la convention le prévoit. Compte tenu de l'agenda des clubs professionnels, il est sans doute problématique de placer ce genre de rencontres ; pourtant, elles ne feraient que renforcer le soutien populaire de l'Olympique Lyonnais qui en donnerait une image positive et innovante.

Nous pensons qu'il faut insister sur la mission de développement du football féminin dans lequel un grand club comme l'OL doit jouer tout son rôle. Nous serons très attentifs à cet aspect de la convention qui contribue à la modernisation de notre paysage sportif.

Par ailleurs, nous aimerions avoir un bilan financier du fonctionnement de ce centre de formation. Les 420 000 € de subvention représentent quel pourcentage des frais de fonctionnement ? Quelles sont les autres collectivités ou ministères membres bienfaiteurs ? Nous nous doutons bien que cette subvention représente moins d'un demi pour cent de la valeur footballistique de Karim Benzema à en lire la presse d'aujourd'hui. Un succès pour le centre de formation de Bron Terrailon et de l'Olympique Lyonnais.

Le groupe Centriste et démocrate entend tout de même mettre en garde contre un soutien aveugle. Il convient que le bilan et les rapports soient plus précis sur toute une série de points de la convention, comme les aspects médicaux dont nous avons peu d'informations. Pour le respect de la démocratie, notre assemblée devrait être mieux informée de l'emploi des fonds publics suite à ces décisions.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BARRET** : Monsieur le président, chers collègues, nous voterons comme chaque année la subvention de partenariat avec l'Olympique Lyonnais afin de permettre d'organiser des actions en faveur des jeunes des clubs de football de l'agglomération et favoriser la diffusion des valeurs sportives. Cette année, le montant est porté à 420 000 €.

Outre le rapport examiné en commission des finances, nous avons obtenu, suite à notre demande, la convention d'aide ainsi que le rapport sur les actions mises en place par le centre de formation du club sportif professionnel de l'OL. Nous avons pris connaissance du bilan des actions menées qui sont intéressantes mais restent néanmoins assez largement ciblées sur les communes au-delà de la Communauté urbaine.

Aussi, en tant que maire, je voudrais m'associer, au nom du groupe, à la demande précédente des autres élus pour avoir un retour un peu plus lisible dans nos communes et dans nos clubs amateurs. En effet, bien que nous ne soyons pas compétents en matière d'aménagement de stades, petits ou grands, nous sommes en attente d'aides et de partenariats pour améliorer nos stades communaux et faire vivre nos clubs amateurs qui recrutent parmi les enfants de nos quartiers en difficulté. Nous souhaitons donc qu'à l'avenir, cette convention de partenariat soit l'occasion de répartir un peu plus équitablement l'action que nous pouvons attendre de l'Olympique Lyonnais.

De façon plus générale, au moment où nous désignons la commission sur les nouvelles compétences, il paraît urgent de lancer rapidement une réflexion sur l'étendue de la compétence sport du Grand Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

**M. BARTHELEMY** : Monsieur le président, j'ai cru que vous m'aviez oublié !

Mes chers collègues, les clubs professionnels de football qui ambitionnent d'atteindre et de se maintenir au plus haut niveau en Europe doivent disposer d'un centre de formation performant. Dès lors, notre groupe votera ce rapport relatif à l'aide que notre collectivité apporte à l'Olympique lyonnais dans le cadre de la politique de formation que le club a mise en place en direction de ses jeunes joueurs mais aussi en direction des joueurs et de l'encadrement d'autres clubs de l'agglomération.

Mais je voudrais profiter de l'occasion de ce rapport pour faire quelques observations sur l'évolution du projet du Grand stade.

Dans cette affaire, je trouve en effet assez regrettable que l'on essaie de transformer de réelles difficultés en vices rédhibitoires pour que le Grand stade ne s'implante pas à Décines Charpieu. Les arguments avancés sont connus : c'est la gêne causée aux riverains, c'est la saturation annoncée de la rocade, c'est l'insuffisance des transports en commun, c'est l'impossibilité pour l'Etat de financer sa part d'infrastructures, c'est le coût estimé prohibitif pour notre collectivité, c'est la défense de l'environnement, etc. Il faut bien reconnaître que ces raisons ont toutes une part de vérité et ces craintes une part de légitimité. Mais n'est-il pas préférable de traiter les difficultés -qui de toute façon existeront peu ou prou quel que soit le lieu d'implantation choisi- plutôt que de les considérer comme des obstacles insurmontables ?

L'insuffisance des infrastructures de communication n'est pas un élément propre au site de Décines Charpieu. C'est un problème qui se pose à l'échelle de toute l'agglomération. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici combien nos grands équipements (Saint-Exupéry, Eurexpo, le Confluent, la Cité internationale, demain le Grand stade) devraient être desservis par des moyens de transport rapides et confortables, type métro ou RER. Mais cela signifie que, parallèlement, on encourage une certaine densification de l'habitat au cœur de l'agglomération. Cela suppose aussi que les métropoles soient dotées de nouveaux pouvoirs et de nouveaux moyens.

Quant au fameux débat sur le financement public d'équipements privés, je le considère comme le comble de l'hypocrisie. A l'heure où, conscient du caractère désastreux de l'état des finances publiques, le législateur s'efforce tant bien que mal de favoriser le partenariat public-privé, ce genre de raisonnement frise le mauvais goût. Cela a au moins le mérite de montrer dans quel état de décrépitude avancée se trouve le fonctionnement des pouvoirs publics dans notre pays.

Alors cessons de proclamer qu'un stade à Décines Charpieu est une aberration ! Après tout, à bien y réfléchir, ce n'est pas plus absurde que de prévoir de faire déboucher deux autoroutes en plein cœur de l'agglomération. Disons plutôt que c'est une opportunité exigeante. Le Grand stade, c'est une chance pour l'est lyonnais et pour la métropole, une chance sur le plan économique en termes d'investissement, de

croissance et d'emploi, une chance aussi pour le rayonnement de notre agglomération tant le football constitue un vecteur de communication puissant et efficace.

Le Grand stade, c'est aussi une chance pour l'Etat puisque ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté gouvernementale de doter la France de stades modernes. C'est la mission qui a été confiée à une commission présidée par Philippe Seguin, homme providentiel puisqu'il cumule opportunément un grand intérêt pour le football et le souci permanent de la rigueur financière. Le problème majeur des stades français, ce n'est pas tant celui de leur capacité ; ce qui est principalement en cause, c'est le confort, c'est la possibilité d'accueillir un nouveau public d'affaires, c'est l'organisation d'une vie à l'intérieur et à proximité du stade. De telles exigences rendent très aléatoire l'hypothèse d'une rénovation du site de Gerland.

Je crois qu'il faut être cohérent. On ne peut pas, à longueur de discours, souhaiter voir Lyon accéder au rang de grande métropole européenne et, dans le même temps, adopter une attitude frileuse chaque fois qu'il est question de réaliser un grand équipement ou une grande infrastructure. Certes, je ne méconnaiss pas les contraintes locales, certes, je n'ignore pas la réalité des arrière-pensées politiques mais il y a un moment où tout cela doit s'effacer devant l'intérêt général de l'agglomération dont notre assemblée est garante. Il me semble que ce moment est venu.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Monsieur Barral, vous voulez ajouter quelques mots sur la subvention ?

**M. le vice-président BARRAL** : Oui, monsieur le président. Je dirai que les actions engagées sont conformes aux termes de la délibération qui respecte également la liberté d'initiative de l'OL ainsi que son autonomie. Le versement de cette aide est lié à la signature de la convention, à la remise du rapport d'activités qui a été donné pour cette année ainsi que du rapport financier que nous attendons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : groupe Les Verts,  
- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialistes et apparentés) - M. Millet (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Buna, Charles, Giordano (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

**N° 2008-0266 - finances, institutions et ressources** - Lyon 7° - Cité scolaire internationale - Subventions d'investissement à verser en 2008 et 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0266. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe GAEC.

**M. FURNEL** : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport porte sur l'évolution de la situation de la Cité scolaire internationale. Il porte, pour le moment, sur la première étape, sur les relations entre le Grand Lyon et la Région mais il fait état de conventions qui doivent suivre entre la Région, le Grand Lyon et la ville de Lyon.

Or, nous sommes dans une situation, au niveau de la Cité scolaire internationale, qui est marquée par le fait que les effectifs ont fortement évolué ces dernières années, que le site est aujourd'hui saturé et que nous sommes devant des choix stratégiques à faire, non pas ce soir bien sûr mais dans les semaines et les mois à venir, concernant la définition des publics prioritaires. Doit-on seulement accueillir à la Cité scolaire internationale les enfants des cadres et salariés étrangers des entreprises qui s'implantent à Lyon et les enfants des Français rapatriés de missions à l'étranger, donc rester à ce public prioritaire, ou l'élargir à la demande de Lyonnais et de non Lyonnais d'ailleurs qui veulent tout simplement avoir une éducation en langues vivantes plus importante ? Et ceci en rapport avec les difficultés financières de nos collectivités locales. En l'état actuel, si nous devons poursuivre sur les évolutions en cours depuis plusieurs années, il nous faudrait envisager de concert, entre toutes les collectivités, un autre site puisqu'il n'y a pas de possibilité d'extension sur place.

Il est donc très important que l'évolution des conventions en cours et amorcées par ce rapport se fasse en étroite concertation entre les différentes collectivités et s'accompagne d'une réflexion stratégique sur ce que nous voulons faire de la Cité scolaire internationale. Je crois que c'est le bon moment de pointer ces enjeux dans la mesure où cela à la fois contribue bien sûr au rayonnement international de la ville mais, dans une période où l'Etat se désengage, représente aussi des charges financières déjà importantes et à venir encore plus importantes si nous laissons aller l'évolution au fil de l'eau.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je pense que, comme adjoint à la ville de Lyon, vous aurez l'occasion d'évoquer à nouveau ce problème avec les différents partenaires à la fois l'Etat et la Région, la Communauté urbaine étant venue dans cette opération, comme vous le savez, un peu incidence et soldant un peu ses participations à l'évolution du lycée international.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche - Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**N° 2008-0273 - finances, institutions et ressources** - Créations, transformations d'emplois et modifications d'indices de rémunération - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0273. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit d'un rapport sur des créations, des transformations d'emplois et des modifications d'indices de rémunération. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur : dans le *DELIBERE*, paragraphe c), il convient d'ajouter : "Accepter le recrutement du directeur des relations internationales à 50 % en partage avec la ville de Lyon, rémunéré sur la base de l'indice majoré 1952".

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. DUMAS** : Monsieur le président, mes chers collègues, les rapports relatifs aux créations de poste donnent toujours lieu à un examen attentif de la part des élus. Ce rapport, pour notre groupe, n'a pas dérogé à la règle et, pour ne rien vous cacher, après avoir suscité notre intérêt, votre rapport a fini par susciter notre étonnement.

Mon intervention part de la lecture de la note complémentaire qui vient d'être faite par monsieur Crédoz, vice-président, je la rappelle, note reçue le 15 septembre en commission des finances, demandant d'accepter le recrutement du directeur des relations internationales du Grand Lyon à 50 % en partage avec la ville de Lyon, rémunéré sur la base de l'indice majoré 1952.

Cette note, monsieur le président, a d'abord éveillé notre intérêt car le partage du financement d'un poste de la direction de la Communauté urbaine entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon est une pratique peu courante. Cette pratique, usuellement appelée temps partagé, est en matière de ressources humaines une solution intéressante pour les communes et les entreprises qui n'ont pas les moyens ou le besoin de recruter à temps complet.

Aujourd'hui, deux postes stratégiques du Grand Lyon sont concernés : le poste de directeur de la communication payé à 75 % par la ville de Lyon et 25 % par le Grand Lyon et celui qui nous est proposé ce soir de direction de l'international partagé à 50 % entre la ville de Lyon et le Grand Lyon. Il faut rajouter à cela un poste de chargé de mission à la direction internationale partagé à 50 % entre la ville de Lyon et le Grand Lyon.

Notre question est la suivante : le Grand Lyon, avec ses près de 5 000 collaborateurs, son budget de 1,6 milliard d'euros par an peut-il se dispenser d'un directeur de la communication à temps plein ou d'un directeur des relations internationales à temps plein ? Nous ne le pensons pas. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons ce soir, dans une optique de clarification, que tous les postes et notamment ceux de la direction générale du Grand Lyon soient entièrement financés par le budget communautaire afin de ne pas entraîner de confusion sur l'employeur véritable de ces personnes.

Je vous le disais en introduction, cette note a aussi suscité notre étonnement sur le recrutement du directeur des relations internationales lui-même. Il ne s'agit pas pour nous de mettre en cause la personne concernée ni ses compétences mais de pointer la méthode et je dirai même le petit subterfuge qui consiste à ouvrir le recrutement d'un poste de direction générale absolument nécessaire au Grand Lyon, celui des relations internationales, pour en fait pourvoir visiblement un poste dans votre cabinet.

Qui peut croire que, dans notre assemblée, vu les enjeux pour le développement de notre agglomération et son positionnement à l'international, qu'une seule personne peut tout à la fois assurer la direction de votre cabinet et celle de la direction des relations internationales. Nous pensons que cette méthode, si elle

devait être validée, nuirait à l'efficacité de notre institution dans l'exercice de ses missions. C'est la raison pour laquelle notre groupe ne participera pas au vote de ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, monsieur Dumas.

D'abord, je vous rassure, ce n'est pas quelque chose de nouveau, le directeur des relations internationales a toujours été positionné 50/50 sur la ville de Lyon et le Grand Lyon parce que, si la ville de Lyon a à mettre à disposition pour les relations internationales à la fois le nom de la ville, en même temps, la qualité de l'hôtel de ville, c'est bien ici que se fait l'essentiel des actions à la fois du point de vue du développement économique international et du point de vue de la coopération décentralisée. Et je souhaite qu'un jour il y ait effectivement une seule direction, qu'elle soit ici et qu'effectivement, la ville de Lyon n'intervienne plus dans les relations internationales ; ce sera peut-être un des sujets traités par la commission que nous avons mise en place tout à l'heure sur les compétences.

Aujourd'hui, Christophe Cizeron, comme vous le savez, consacre une grande partie de son temps aux problèmes de nature économique et en particulier aux problèmes de nature internationale. Demain, nous allons poser la première pierre de Genzyme et, si cela se fait à Lyon, c'est parce que Christophe Cizeron s'occupe plus qu'à mi-temps de ce qui se passe au niveau du développement économique et des relations internationales. Tout ce que nous avons fait aujourd'hui comme grandes actions, que ce soit à New York, Dubaï, sur BioVision, c'est effectivement Christophe Cizeron qui le supervise.

Donc, à un moment donné, vous comprendrez qu'il faut effectivement pouvoir rémunérer les collaborateurs à la hauteur de la tâche et du travail qu'ils réalisent parce que, si je vous écoute, ce qu'il va se passer, c'est que demain les meilleurs collaborateurs, en particulier ceux qui s'occupent d'économie, d'international, seront recrutés par le privé et à ce moment-là, au Grand Lyon, nous n'aurons plus personne pour mener une action efficace. Donc c'est cela notre volonté : pouvoir garder un certain nombre de nos collaborateurs.

Alors il est vrai que le problème aujourd'hui est posé à toute la fonction publique territoriale où nous avons des difficultés à garder un certain nombre de nos collaborateurs parce qu'ils partent dans le secteur privé, parce que la différence de leur rémunération entre fonction publique territoriale et secteur privé doit être de 1 à 4 et je peux vous dire que nous avons perdu un certain nombre de collaborateurs. Nous allons peut-être dans l'avenir en perdre d'autres parce qu'effectivement, nous sommes dans l'incapacité aujourd'hui de rémunérer comme il convient les collaborateurs que nous employons. Donc c'est cela le dossier d'aujourd'hui.

Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés), MM. Gillet, Joly, Vurpas (Centriste et démocrate).

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

---

**N° 2008-0274 - finances, institutions et ressources** - Plan de déplacements d'entreprise - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Crédoz rapporte le dossier numéro 2008-0274.

**M. le vice-président CRÉDOZ,** rapporteur : A propos du plan de déplacements entreprise, il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme VESSILLER :** Merci, monsieur le président. Nous nous réjouissons de renouveler ce soir la délibération de novembre 2005 qui crée le plan déplacements d'entreprise du Grand Lyon et nous ferons deux remarques.

Depuis trois ans, un long chemin a été parcouru et le nombre d'agents concernés par notre PDE augmente. Cette délibération s'inscrit dans un cercle vertueux d'incitation à l'usage des transports collectifs, dans un contexte où le prix des déplacements automobiles et la difficulté aux heures de pointe rendent nos agents sensibles à l'offre qui leur est faite d'abandonner leur voiture pour leurs trajets domicile-travail mais aussi pour les autres motifs de déplacements car, une fois qu'ils ont l'abonnement, nous pouvons penser qu'ils l'utilisent sans compter.

Le bilan du PDE montre que, parmi les bénéficiaires de l'abonnement City Pass PDE, 23 % étaient avant des automobilistes. Ce qui est vrai pour le Grand Lyon l'est aussi pour l'ensemble des PDE de l'agglomération, comme nous le verrons demain au Sytral avec le bilan complet des PDE du territoire. On peut constater ainsi une nouvelle fois qu'il y a bien un effet prix des transports : la baisse du coût pour l'utilisateur entraîne une augmentation de l'utilisation des transports collectifs.

Ma deuxième remarque porte sur la nécessité de faire évoluer le dispositif à court terme pour intégrer le système REAL et les abonnements Intégral qui lient les TER et les TCL. En effet, REAL améliore l'offre TER et l'articulation entre les transports urbains et le transport ferroviaire et la carte Intégral donne, pour 62 € par mois, l'accès à l'ensemble des TCL et des TER sur le périmètre des transports urbains. Il est donc intéressant d'utiliser le train plutôt que le bus qui subit des retards dus à la congestion, de profiter de la rapidité du train TER aux heures de pointe et d'avoir un retour garanti grâce à l'heure, généralement plus tardive, du dernier bus avec un temps de parcours compétitif. Notre PDE doit donc intégrer ce système et financer la carte Intégral.

Enfin, le problème des agents qui viennent en utilisant strictement le train est posé, sauf à considérer qu'habiter loin du Grand Lyon n'est pas vertueux. Mais venir en train, même de loin, est plus intéressant que venir en voiture. Donc nous suggérons que, dans le cadre du PDE, nous étudions la possibilité de faire bénéficier aussi ces collaborateurs du Grand Lyon d'une aide de la collectivité.

Nous voterons bien sûr ce rapport et souhaitons voir rapidement l'offre s'étoffer pour l'ensemble de nos agents. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. ALBRAND :** Monsieur le président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne se félicite de la mise en place des PDE qui sont des dispositifs permettant aux salariés d'utiliser les transports collectifs par la prise en charge, par les employeurs et le Sytral, d'une partie du prix de l'abonnement TCL.

Malheureusement, ce dispositif n'est aujourd'hui pas obligatoire et dépend de la seule volonté des dirigeants d'entreprises de s'inscrire dans la démarche. Or, dans notre société où s'exprime une prise de conscience citoyenne sur la question de la préservation de notre environnement mais aussi où le prix de l'essence pèse de plus en plus dans le porte-monnaie des salariés, il est urgent d'inciter à la généralisation de ce dispositif et pourquoi pas la mise en place d'une véritable carte orange à l'échelle de l'agglomération.

Bien sûr, pour notre groupe, cela s'inscrit dans une politique tarifaire globale avec l'objectif de permettre à tous l'accès aux transports publics urbains de voyageurs par la création d'un véritable droit au transport pour tous. Il existe aujourd'hui une tarification qui s'avère parfois compliquée à appréhender, notamment pour les usagers à faibles ressources : ce ne sont pas moins de dix-huit conditions différentes pour disposer de la tarification sociale. Nous pensons qu'il est nécessaire de repenser notre système de tarification en s'appuyant non pas sur le statut social de l'utilisateur mais sur les revenus réels de ce dernier en lui proposant une tarification adaptée lui permettant d'avoir accès au réseau de transports collectifs ; se pose alors la question de la gratuité du transport pour ceux ayant très peu voire pas du tout de revenus.

Bien entendu, cette question ne peut être déconnectée du financement des transports collectifs. Il est nécessaire, au niveau national, de réfléchir à une réforme du versement transport, notamment de son assiette de recouvrement mais aussi de faire participer au financement des transports en commun ceux qui aujourd'hui profitent pleinement du développement et de l'efficacité des réseaux urbains sans participer à son financement comme les promoteurs immobiliers.

Enfin, il est nécessaire de revoir le périmètre de gestion des politiques de transports et d'en garder une maîtrise publique à travers la création de pôles publics de transport public de voyageurs à l'échelle de la région. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. C'est ce que nous essayons de faire dans la démarche REAL : essayer de coordonner une offre de transport de l'aire urbaine de Lyon et nous essayons de progresser dans cette voie.

Par ailleurs, sur les PDE, je signale qu'aujourd'hui, pour le Grand Lyon, nous avons pour objectif d'avoir 800 collaborateurs qui puissent bénéficier du PDE, ce qui commence à ne pas être tout à fait négligeable.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

---

**N° 2008-0289 - proximité et environnement - Saint Priest - Volet agricole du contrat d'agglomération - Attribution d'une subvention à la Commune pour la gestion de l'ambrosie - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Joly a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0289. Monsieur Joly, vous avez la parole.

**M. JOLY,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

**M. JOLY :** Je garde la parole, monsieur le président, mes chers collègues, pour vous faire remarquer que la période août et septembre de cette année démontre, s'il en était besoin, que ce fléau que constitue le pollen d'ambrosie incommodé chaque été davantage nos concitoyens manifestement : de l'ordre d'une centaine de mille sur l'agglomération cette année.

En outre, le corps médical constate des pathologies de plus en plus agressives. Cette plante continue méthodiquement son implantation sur le territoire du Grand Lyon. Depuis 2005, date du désengagement du Grand Lyon, on observe que toutes les communes ne sont pas aussi vertueuse que Saint Priest à cet égard. On observe aussi que bien peu d'initiatives voient le jour pour limiter ce développement, notamment en matière de prévention et encore bien moins en terme de répression alors qu'il existe un arsenal juridique à disposition de nos mairies et de l'Etat.

Nous sommes bien conscients que cette invasion dépasse maintenant largement le périmètre du Grand Lyon en Rhône-Alpes et aussi en Bourgogne, sans parler de la situation assez catastrophique en Hongrie et en Roumanie par exemple. Une telle situation impliquera forcément d'ailleurs que les parlementaires nationaux et européens en viennent un jour à légiférer.

Toujours est-il que l'implication du Grand Lyon avait fait ses preuves pendant neuf ans et l'évolution depuis quatre saisons de carence confirme l'efficacité qu'elle avait développée. C'est pourquoi nous demandons qu'une politique de lutte contre l'ambrosie soit à nouveau élaborée et que, dès l'été 2009, monsieur le président, le Grand Lyon reprenne sa place dans ce dispositif.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je ne pense pas qu'il en soit sorti et nous continuons toujours à verser des subventions au Conseil général qui effectivement met en oeuvre cette politique.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. JOLY.

---

**N° 2008-0291 - proximité et environnement** - Opération de compostage individuel - Evolution du dispositif - Direction générale - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0291. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

**M. COULON**, rapporteur : Ce rapport a pour but d'aider le compostage individuel. Avis favorable et unanime de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe Les Verts.

**Mme BAUME** : Monsieur le président, chers collègues, les élus Verts se félicitent bien entendu de cette opération et de son extension, notamment de la possibilité pour les communes de poursuivre la campagne d'aide à l'achat de composteurs au-delà d'un an, de façon à capitaliser sur le bouche-à-oreille. Le précédent dispositif était à améliorer puisqu'une fois la campagne d'un an terminée, il était fort décourageant pour les personnes intéressées de ne pouvoir bénéficier d'aucune aide alors que c'est de voir le composteur en place et de constater *de visu* l'absence de nuisances que cela pousse certaines personnes à franchir le pas.

Concernant les délais de paiement, pourquoi ne pas envisager deux vagues de remboursement calées sur les deux vagues de commercialisation des composteurs, à savoir au printemps au moment de la reprise du jardinage et à l'automne au moment des feuilles mortes ?

Afin que le soutien au compostage individuel ne reste pas dans la sphère presque intime du foyer mais rayonne, montrant ainsi la simplicité du geste et de son utilisation, il nous semblerait opportun que cette aide financière soit combinée à une incitation à travailler avec des structures collectives drainant du grand public comme des écoles ou des centres sociaux, la liste n'étant pas limitée. Ceci s'inscrirait par ailleurs tout à fait dans la dynamique des choix d'éducation à l'environnement prônés par le Grand Lyon depuis quelques années.

Deux autres suggestions d'amélioration : vous n'êtes pas sans savoir qu'en milieu urbain dense, ne composte pas qui veut par manque de débouchés et de place dans les appartements. Pourquoi ne pas envisager la mise à disposition de composteurs aux membres d'Amap et autres paniers de fruits et légumes ou paniers paysans, le composteur pouvant être entreposé sur le lieu de retrait dudit panier. Le composteur est quant à lui retiré régulièrement par les producteurs au moment des livraisons. On pourrait aussi envisager l'installation de composteurs collectifs en pied d'immeubles avec les régies de quartier ou les bailleurs sociaux.

Les Verts ne doutent absolument pas de la volonté farouche du vice-président Thierry Philip d'inciter les Grands Lyonnais à valoriser au maximum leurs déchets et, vous l'aurez compris, nous fourmillons d'idées. Nous voterons bien entendu le dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. C'était déjà des idées qui avaient fourmillé par le passé.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. COULON.

---

**N° 2008-0296 - urbanisme** - Lyon 2° - Lyon Confluence - Deuxième phase de réalisation - Complément à l'ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0296. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : Monsieur le président, le conseil de Communauté a autorisé, en 2007, à ouvrir la concertation préalable à la deuxième phase de l'aménagement de Lyon Confluence ; il s'agit d'autoriser, avec avis favorable de la commission, dans le cadre de cette concertation, celle nécessaire à la révision du PLU. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

**M. FURNEL** : Monsieur le président, mes chers collègues, à l'occasion de ce rapport, je veux souligner l'importance pour la réalisation des deux phases du Confluent de bien procéder, dans le cadre des révisions à venir, aux réservations foncières pour la réalisation des équipements publics qui doivent accompagner la montée en charge de la population et donc des effectifs scolaires. Je pense en particulier aux deux groupes scolaires qui n'ont pas encore été programmés. Même si l'on devra sans doute faire évoluer les dates de livraison et les adapter à la livraison effective des logements, il n'en reste pas moins qu'il faut dès maintenant réserver les assises foncières et maintenir les accords entre nos collectivités concernant les prix de cession de foncier et de réalisation de travaux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. C'est plutôt la deuxième question qui vous intéresse que la première car, sur la première, vous n'avez pas de doute tout de même.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

---

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2008-0229** - Participation exceptionnelle au budget du Sytral pour la réalisation du parc relais sur le site de Carré de soie - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur du dossier numéro 2008-0229. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

**M. A. IMBERT**, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il y a un avis favorable de la commission sur ce rapport avec tout de même une note au rapporteur qui est la suivante :

- remplacer le 6° paragraphe commençant par "*La libération...*" par le suivant :

**"La libération du foncier résultant de la modification du programme du parc relais doit ainsi permettre à la Communauté urbaine de valoriser le projet d'activités tertiaires, notamment au travers d'un pôle d'économie sociale et solidaire"** ;

- rajouter, après le 7° paragraphe "*Le versement de cette participation... ...levée le 30 septembre 2008*", le paragraphe suivant :

**"En outre, les statuts du Sytral qui définissent, dans leur article 2, les modalités de financement du syndicat, offrent la possibilité aux deux collectivités membres (le Département et la Communauté urbaine) d'augmenter librement leur contribution financière -au-delà de la participation annuelle- pour répondre à un besoin de financement courant ou exceptionnel."**

Puis la commission souhaiterait qu'à échéance d'un an ou deux, vu la somme relativement importante, il en soit fait un bilan financier en commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Vous avez raison de souligner qu'il vaut mieux avoir un bilan financier, vu que nous subventionnons le parc relais du Carré de soie -tel est l'objet du dossier- pour 3,8 M€. Quelquefois, nous avons beaucoup d'interventions pour beaucoup moins d'engagements financiers du Grand Lyon. Evidemment, c'est extrêmement important pour le développement de tout l'est lyonnais. Donc on s'aperçoit aujourd'hui que personne ne dit, par exemple, que le parc relais est fait simplement pour le groupe Altarea, projet privé, et qu'il s'agit bien du développement de l'ensemble de l'est lyonnais.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

---

### II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2008-0233** - Filière Sciences de la vie - Convention de financement 2008 avec l'association LyonBiopôle - Projet de conférence internationale "réponse aux urgences de santé publique en milieu urbain" - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

**N° 2008-0235** - Adhésion à l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) - Désignation d'un représentant - Subvention pour le programme d'actions 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

**N° 2008-0246** - Subvention à l'Association Doc Forum pour 2008 - Convention 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2008-0248** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0249** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0250** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Pépinière d'entreprises Espace Carco - Subvention de fonctionnement - Signature d'une convention de partenariat - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0251** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la boutique de gestion Activ Conseil pour son déploiement dans l'agglomération lyonnaise en 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0252** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0253** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Lyon Place Financière et Tertiaire pour l'élaboration d'un document Agence française de normalisation (AFNOR) relatifs aux sites Internet de transmission d'entreprise - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0254** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à Rhône-Alpes entreprendre (RAE) - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Programme d'actions 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2008-0255** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'Union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP) pour son programme d'actions 2008 - Convention de subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme

rapporteur des dossiers numéros 2008-0233, 2008-0235, 2008-0246 et 2008-0248 à 2008-0255. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Lebuhotel n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2008-0255.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

---

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking**

**(Dossier n° 2008-0235)**

**M. le vice-président KIMELFELD** : Le rapport numéro 2008-0235 est relatif à une désignation d'un représentant.

**M. LE PRÉSIDENT** : S'il n'y a pas d'opposition, nous pouvons voter à main levée. Pas d'opposition ?

*(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).*

Je mets donc aux voix la candidature de monsieur David Kimelfeld :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche - Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

*(Monsieur David Kimelfeld est désigné).*

---

**N° 2008-0237** - Financement du programme de coopération décentralisée 2007-2009 entre la Communauté urbaine et la ville de Ouagadougou - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2008-0238** - Attribution d'une subvention à l'association Horizons partagés - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2008-0239** - Attribution d'une subvention à l'association Initiative de développement stratégique (IDS) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lebuhotel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0237 à 2008-0239. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. LEBUHOTEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL.

---

**N° 2008-0241** - Signature d'une convention de partenariat avec la communauté urbaine de Bordeaux, la communauté métropolitaine de Montréal et la communauté métropolitaine de Québec et d'une convention avec le consulat général de France à Québec - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2008-0243** - Subvention à l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon - Soutien à l'organisation des trois ateliers du tourisme urbain - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0241 et 2008-0243. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

---

**N° 2008-0244** - Convention de subvention avec l'association Solen pour une offre de services et de soutien au projet MEJ, à la semaine de l'Emploi et au forum des commerciaux - Programme d'actions 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0244. Madame Besson, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente BESSON**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente BESSON.

---

**N° 2008-0247** - Subvention à l'association de management de centre-ville Oullins Centre-Ville - Convention 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Auroy a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0247. Monsieur Auroy, vous avez la parole.

**M. AUROY**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. AUROY.

---

**III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES**

---

**N° 2008-0257** - Suppression de l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour certains locaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**N° 2008-0300** - Exonération de taxe professionnelle des jeunes entreprises innovantes - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0257 et 2008-0300. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**N° 2008-0258** - Création d'une commission intercommunale des impôts directs - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**N° 2008-0267** - Lyon 6° - Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

**N° 2008-0268** - Lyon 6° - Désignation d'un représentant au sein de l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0258, 2008-0267 et 2008-0268. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de**

\* l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon

\* l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I

(dossiers n° 2008-0267 et 2008-0268)

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons à désigner un candidat pour deux organismes : l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon et l'association syndicale libre de la Cité internationale Lyon I.

La candidature proposée est celle de monsieur Yves Blein. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Pouvons-nous voter à main levée ? Pas d'opposition ?

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix la première désignation :

- pour : groupes Socialistes et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix la deuxième désignation :

- pour : groupes Socialistes et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

(Monsieur Yves Blein est désigné).

**N° 2008-0259** - Exonération de taxe professionnelle pour les établissements de spectacles cinématographiques classés Art et Essai - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0259. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2008-0260** - Exonération de taxe professionnelle des caisses de Crédit municipal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Reppelin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0260. Monsieur Reppelin, vous avez la parole.

**M. le vice-président REPELIN**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président REPELIN.

**N° 2008-0262** - Versement d'une subvention à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bruno Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0262. Monsieur Bruno Bernard, vous avez la parole.

**M. B. BERNARD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. Bruno BERNARD.

**N° 2008-0263** - Versement d'une subvention à l'association Lyon place financière et tertiaire - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-0264** - Versement d'une subvention annuelle au centre Jacques Cartier - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2008-0265** - Caluire et Cuire - Cité scolaire Elie Vignal - Convention de transfert - Subvention de fonctionnement années 2009-2013 - Modalités de versement - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lyonnet comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0263 à 2008-0265. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

**M. LYONNET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés, Mme Perrin-Gilbert s'étant abstenue sur le dossier 2008-0264.

Rapporteur : M. LYONNET.

**N° 2008-0269** - Tierce maintenance applicative des systèmes d'information de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure de dialogue compétitif - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**N° 2008-0270** - Prestations de nettoyage de biens immobiliers affectés aux directions de la Communauté urbaine et d'immeubles privés, loués - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Perrin-Gilbert a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0269 et 2008-0270. Madame Perrin-Gilbert, vous avez la parole.

**Mme PERRIN-GILBERT**, rapporteur : Avis favorable de la commission sur les rapports numéros 2008-0269 et 2008-0270.

Je voulais simplement dire, en tant que rapporteur, qu'à l'occasion de la présentation du rapport numéro 2008-0269 en commission, cela a permis au directeur de la direction des systèmes d'information et télécommunications du Grand Lyon de nous expliquer comment, à l'occasion d'un marché, sa direction s'était engagée dans le lancement de la procédure de dialogue compétitif, ce que permet le code des marchés publics et qui semble être une initiative tout à fait intéressante pour le Grand Lyon ; c'est novateur pour les services et je voulais mettre en avant cette initiative. Donc avis très favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT.

**N° 2008-0271** - Pierre Bénite - Saint Priest - Porte des Alpes à Saint Priest et station d'épuration de Pierre Bénite - Attribution de marchés de prestations d'entretien des espaces verts et plantations du parc technologique et de ses abords - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2008-0272** - Lyon 2° - Prestations de nettoyage du centre d'échanges de Lyon Perrache, cours de Verdun à Lyon 2° - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0271 et 2008-0272. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2008-0275** - Composition des commissions administratives paritaires - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Pôle gestion emplois et carrières -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0275. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

**N° 2008-0276** - Désignation des représentants du Conseil et des associations à la commission consultative des services publics locaux - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**N° 2008-0283** - Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec différents partenaires - Année 2008 - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Sangalli comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0276 et 2008-0283. Monsieur Sangalli, vous avez la parole.

**M. SANGALLI**, rapporteur : Avis favorable. Il s'agit de la désignation des représentants du Conseil et des associations à la commission consultative des services publics locaux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. SANGALLI.

#### Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2008-0276)

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Gérard Claisse voulait indiquer la première date de réunion et nous voterons ensuite pour nos représentants.

**M. le vice-président CLAISSE :** Oui merci, monsieur le président, car cette date est effectivement très rapprochée. Je m'en excuse mais je voulais en informer les futurs membres de la commission ; elle aura lieu le mardi 30 septembre, donc la semaine prochaine, à 17 heures 15 au Grand Lyon. Vous recevrez bien évidemment un courrier. J'imagine qu'un certain nombre d'entre vous ne pourront pas se libérer, vous avez des suppléants. Cette première réunion est une réunion d'installation, il y a un programme de travail très serré derrière et vous aurez toutes les informations par la suite avec les délais requis pour ce genre de travaux. Merci d'avance.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Vous avez donc une liste sur vos pupitres.

Candidats :

* titulaires	* suppléants
M. Jeff Ariagno	Mme Samia Hamdiken-Ledesert
M. Bernard Justet	M. Christophe Pili
M. Pierre Ferraro	M. Daniel Goux
M. Christian Coulon	Mme Alexandrine Pesson
M. Alain Lelièvre	M. Patrick Louis
M. Michel Forissier	M. Michel Terrot
Mme Laure Dagherne	M. Bruno Gignoux
M. Denis Bousson	M. Gaston Lyonnet
M. Maurice Fleury	M. Gilles Pillon
M. Michel Reppelin	Mme Françoise Revel
M. René Balme	Mme Mireille Elmalan
Mme Djamilia Ghemri	M. Louis Lévêque
M. Marc Augoyard	M. Christophe Geourjon
M. Claude Pillonel	M. Bernard Gillet
Mme Pascale Bonniel-Chalier	M. Paul Coste
Mme Béatrice Vessiller	Mme Emeline Baume
Mme Dounia Besson	M. Alain Touleron
Mme Samia Benelkadi	M. Thierry Braillard
M. Christian Barthélémy	Mme Nicole Bargoin
M. Eric Desbos	M. Thomas Rudigoz

**M. LE PRÉSIDENT :** Pouvons-nous procéder par vote à main levée ? Pas d'opposition ?

*(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).*

Je mets donc aux voix la liste :

- pour : groupes Socialistes et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical de gauche-Grand Lyon Demain - Ensemble pour le Grand Lyon - Objectif Lyon Métapolis - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

*(Les candidats sont désignés).*

**N° 2008-0277** - Fonds de solidarité eau - Réalisation d'une adduction d'eau par pompage solaire à Nan Citron sur l'île de la Gonâve en Haïti - Subvention à l'association Soley Lakay - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0278** - Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau pour le village de Kankou en Guinée Conakry - Subvention au profit de l'association SAGA - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0279** - Fonds de solidarité eau - Systèmes d'adduction d'eau potable par pompage solaire pour des villages isolés du cercle de Niafunké au Mali - Subvention à l'association ARP Développement - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0280** - Fonds de solidarité eau - Fonçage de puits pour l'accès à l'eau potable et réalisation de latrines publiques à Ouidah au Bénin - Subvention à l'association CASI - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0281** - Fonds de solidarité eau - Réalisation de 16 latrines pour le village de Ndiouye au Sénégal - Subvention à l'association Alter & Gones - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0282** - Fonds de solidarité eau - Projet d'hydraulique villageoise dans la région de Mahajanga (volet n° 3) à Madagascar - Subvention à l'association Ecoles du monde - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0284** - Saint Fons - Autorisation de signer un avenant à la convention pour le traitement par la Communauté urbaine des boues GEPEIF sur la station communautaire d'épuration - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2008-0285** - Villeurbanne - Station d'épuration de la Feyssine - Plate-forme d'expérimentation - Autorisation de signer une convention particulière de partenariat avec le CEMAGREF ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Colin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0277 à 2008-0282, 2008-0284 et 2008-0285. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le vice-président COLIN,** rapporteur : Pour les rapports numéros 2008-0284 et 2008-0285, avis favorable de la commission ainsi que pour les numéros 2008-0277 à 2008-0282. Cela concerne le fonds eau ; il s'agit donc de la coopération décentralisée avec les pays en développement concernant l'adduction d'eau et l'assainissement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

**N° 2008-0286** - Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenant à la convention attributive de subvention aux partenaires Robins des villes et Feuilles mortes - Convention avec le Syndicat mixte Saône-Doubs - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT :** En l'absence de monsieur le vice-président Charles, je vous précise que la commission a donné un avis favorable sur le dossier numéro 2008-0286.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président CHARLES absent momentanément.

**N° 2008-0287** - Prévention des risques, prévision des événements et protection des personnes et des biens - Avenant à la convention passée avec la société universitaire Lyon III Valorisation SA - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologique urbaine -

**N° 2008-0290** - Reprise de matériaux en déchèteries - Convention-cadre avec des associations et des entreprises d'insertion récupératrices - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2008-0292** - Contrat de programme barème D - Contrat avec Eco-emballages - Avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0287, 2008-0290 et 2008-0292. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

**M. COULON**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. COULON.

**N° 2008-0288** - Corbas - Vénissieux - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Marcy l'Etoile - La Tour de Salvagny - Francheville - Craponne - Chassieu - Décines Charpieu - Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, des vallons du Nord-Ouest lyonnais, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, des vallons du Ribes et de ses affluents et de la branche nord du V vert - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Fleury a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0288. Monsieur Fleury, vous avez la parole.

**M. FLEURY**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLEURY.

## V - COMMISSION URBANISME

**N° 2008-0293** - Grigny - Lutte contre l'analphabétisme numérique au profit de territoires en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Subvention à la M@ison de Grigny - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-0299** - Pierre Bénite - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Perron - Bilan de clôture définitif - Quitus à l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi rapporte les dossiers numéros 2008-0293 et 2008-0299 en lieu et place de monsieur Thivillier. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur en remplacement de M. THIVILLIER absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI en remplacement de M. THIVILLIER absent momentanément.

**N° 2008-0294** - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain - Nouvelle mission d'accompagnement au relogement - Convention de participation financière avec la commune de Saint Priest - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2008-0295** - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0294 et 2008-0295. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

**M. le vice-président CHARRIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

**N° 2008-0297** - Neuville sur Saône - Reconstruction de l'hôpital de Neuville sur Saône et de la maison de retraite Simon Rousseau de Fontaines sur Saône sur un même site au lieu-dit La Bigue à Neuville sur Saône - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David rapporte le dossier numéro 2008-0297 en l'absence de monsieur Terracher. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur en remplacement de M. TERRACHER absent momentanément : Avis favorable de la commission pour la mise en conformité du PLU en vue de la reconstruction, à Neuville sur Saône, des établissements gériatriques de Neuville et Fontaines sur Saône.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DAVID en remplacement de M. TERRACHER absent momentanément.

**N° 2008-0298** - Lyon 5° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Extension de bâtiments situés sur l'ancien site de la fondation Garnier située 8-10, rue Roger Radisson appartenant à l'hôpital de Fourvière - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Augoyard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0298. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

**M. AUGOYARD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. AUGOYARD.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, la séance est levée.  
(La séance est levée à 20 heures 03).